



**USAID**  
FROM THE AMERICAN PEOPLE

THE  
UNIVERSITY  
OF RHODE ISLAND  
GRADUATE SCHOOL  
OF OCEANOGRAPHY



## **Feed the Future (FTF) et Conservation de la biodiversité Projet USAID/COMFISH Plus**

*PENCOO GEJ*

*(Gestion concertée pour une pêche durable au Sénégal)*

(Cooperative Agreement Number: AID-685-A-16-00007)

# **RAPPORT ANNUEL** **1<sup>er</sup> Octobre 2016 – 30 Septembre 2017**



**Octobre 2017**

## TABLE DES MATIERES

<b>I. RÉSUMÉ EXÉCUTIF</b> .....	<b>4</b>
<b>II. INTRODUCTION</b> .....	<b>6</b>
<b>III. REALISATIONS ANNEE FISCALE 2017</b> .....	<b>7</b>
3.1. Dialogue/Réformes politiques.....	7
3.2. Renforcement des capacités des institutions et des acteurs .....	9
3.2.1. Mise en place de réseaux des Conseils Locaux de la Pêche Artisanale (CLPA) .....	9
3.2.2. Appui au contrôle de la qualité des produits de la pêche et de l'aquaculture .....	11
3.2.3. Evaluation des capacités organisationnelles (ECO) des CLPA de Sindia Nord et Cayar. ....	11
3.2.4. Appui à la mise en place d'un site Web pour les CLPA. ....	13
3.2.5. Renforcement des capacités des CLPA sur la mise en place et la gestion d'un système d'archivage électronique .....	14
3.2.6. Transfert du système d'informations géographiques (SIG) du CSE à la DPM .....	15
3.3. Ressources naturelles/plans de gestion/conservation de la biodiversité et des écosystèmes marins.....	16
3.3.1. Renforcement de la base scientifique du projet .....	16
3.3.2. Appui à la mise en place de plans de gestion participatifs (PGP). ....	20
3.3.3. Conservation de la biodiversité et des écosystèmes marins .....	22
3.3.4. Renforcement des capacités de lutte contre la pêche Illégale Non déclarée Non réglementée .....	23
3.4. Thèmes transversaux.....	25
3.4.1. Adaptation aux changements climatiques et genre.....	25
<b>IV. GESTION DU PROJET</b> .....	<b>45</b>
4.1. Stratégies/mécanismes/parteneriat .....	45
4.2. Leçons apprises .....	46
4.3. Rapport financier.....	48
<b>ANNEXE 1. Cadre des résultats du Projet USAID/COMFISH Plus</b> .....	<b>49</b>
<b>ANNEXE 2. Rapport de performance de l'année 2017</b> .....	<b>50</b>
<b>ANNEXE 3. Plan de suivi et mitigation environnemental</b> .....	<b>59</b>
<b>ANNEXE 4. Rapport annuel du Suivi Environnemental (EMMR)</b> .....	<b>63</b>

## Sigles et Acronymes

<b>ANACIM</b>	Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie
<b>CINSERE</b>	Projet de services d'informations climatiques pour accroître la résilience et la productivité au Sénégal
<b>CGPP</b>	Comité de gestion des Petits Pélagiques
<b>CL</b>	Convention Locale
<b>CLPA</b>	Conseils Locaux de Pêche Artisanale
<b>CNAAP</b>	Comité Nationale pour l'Appui à l'Aménagement des Pêches
<b>CNGPP</b>	Comité National de Gestion des Petits Pélagiques
<b>COMNACC</b>	Comité National sur les Changement Climatiques
<b>CRC</b>	Centre de Ressources Côtières
<b>CRODT</b>	Centre de Recherche Océanographiques de Dakar-Thiaroye
<b>CSE</b>	Centre de Suivi Ecologique
<b>CSRP</b>	Commission Sous Régionale des Pêches
<b>DAMCP</b>	Direction des Aires Marines Communautaires Protégées
<b>DEEC</b>	Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés
<b>DGID</b>	Direction Générale des Impôts et Domaines
<b>DITP</b>	Direction des Industries de Transformation des Pêches
<b>DPC</b>	Direction de la Pêche Continentale
<b>DPM</b>	Direction des Pêches maritimes
<b>FtF</b>	Feed the Future
<b>ICC</b>	Instance de Coordination et de Conseil
<b>IRD/IFAN</b>	Institut de Recherche pour le Développement/Institut Fondamental d'Afrique Noire
<b>IUPA/UCAD</b>	Institut Universitaire de Pêche et d'Aquaculture - Université Cheikh Anta Diop
<b>INN</b>	Pêche Illicite, Non déclarée et Non réglementée
<b>LPS</b>	Lettre de Politiques Sectorielles
<b>MEDD</b>	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
<b>MEF</b>	Ministère des Finances
<b>MPEM</b>	Ministère de la Pêche et de l'Economie maritime
<b>NDC</b>	Contributions Nationales Déterminées
<b>NOAA</b>	National Oceanic and Atmospheric Administration
<b>ODD</b>	Objectifs de Développement Durable
<b>PGP</b>	Plan de Gestion Participatifs
<b>PMP</b>	Plan de Gestion des Performances
<b>PNA</b>	Plan National d'Adaptation
<b>PNP CC</b>	Plateforme Nationale Pêche Changement Climatiques
<b>RI</b>	Résultats Intermédiaires
<b>SIG</b>	Système d'informations Géographiques
<b>UNFCCC</b>	Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques
<b>URI</b>	Université de Rhode Island
<b>USAID</b>	Agence des Etats-Unis pour le Développement
<b>USG</b>	Gouvernement des Etats-Unis

## I. RÉSUMÉ EXÉCUTIF

L'objectif du projet est d'appuyer les efforts du Gouvernement du Sénégal visant à réformer le secteur de la pêche et à augmenter la résilience des communautés de pêcheurs et leurs moyens d'existence. Cela passe par le renforcement des conditions préalables nécessaires à l'amélioration de la gouvernance, l'accès à la science pour appuyer les processus de prise de décision, l'identification et l'adoption de mesures contribuant à améliorer la résilience au changement climatique.

La phase d'extension COMFISH Plus va continuer de mettre l'accent sur les priorités déjà identifiées par le projet USAID/COMFISH dans le domaine de l'Initiative Alimentaire pour l'Avenir (FtF), le changement climatique et la conservation de la biodiversité. Elle gardera également l'approche intégrée du projet USAID/COMFISH dans la prise en compte des thématiques transversales telles que le renforcement des capacités dans le domaine de la gouvernance, l'autonomisation et l'équité en faveur des femmes transformatrices et l'adaptation aux impacts des changements climatiques dans le secteur de la pêche.

Le présent rapport décrit les progrès réalisés dans la mise en œuvre du premier plan de travail annuel de la phase d'extension 2017. Il marque la progression dans l'élaboration du Plan National d'Adaptation du secteur de la pêche (PNA) et des Plans de Gestion Participatifs (PGP) de la Grande Côte Nord, du Cap Vert et de la Petite Côte, la mise en œuvre des conventions locales, le renforcement de la base documentaire du projet en appui aux PGP. Il décrit également la progression dans l'élaboration des nouvelles conventions locales du Sine Saloum, les activités de renforcement de capacité avec la mise en place des réseaux des CLPA et les formations reçues par les Instances de Conseil et de Coordination (ICC). Les activités relatives au genre et à la communication ont aussi été décrites dans ce rapport.

**Au niveau des réformes politiques,** le projet a appuyé l'organisation de rencontres techniques ayant abouti à l'approbation et à la signature conjointe du Plan National d'Adaptation de la Pêche et de l'Aquaculture (PNA-Pêche) ; l'élaboration et la validation de la Stratégie nationale d'opérationnalisation du PNA-Pêche ; la participation du projet USAID/COMFISH Plus et de la Direction des Pêches maritimes (DPM) à la Conférence des Parties sur les Changements Climatiques (COP 22) à Marrakech ; la mise en place de la « Plateforme Nationale Pêche Changement Climatique (PNCC) » à travers un Arrêté interministériel.

Par ailleurs, des rencontres de synergie ont été organisées avec l'Agence Nationale de l'Aviation Civile de de la Météo (ANACIM) et élargies à la Direction de la Protection et de la Surveillance des Pêches (DPSP) pour la mise en place d'une cellule de veille et de suivi en vue de la pérennisation du Système d'Alerte Précoce (SAP). Pour renforcer les capacités des femmes transformatrices, un accord de partenariat a été signé avec la Direction de l'Alphabétisation et des Langues Nationales (DALN) pour la mise en place d'un programme d'alphabétisation des femmes actives dans les sites d'intervention du projet.

En appui à la lutte contre **la pêche Illégale, Non déclarée et Non réglementée (INN)**, le projet a financé l'organisation de la 29<sup>ème</sup> Session extraordinaire du Comité de Coordination de la Commission Sous régionale des Pêches (CSRP), suivie de la 18<sup>ème</sup> Session extraordinaire de la Conférence des Ministres de la CSRP, les 17 et 18 mai 2017 à Dakar (Sénégal). En finançant cet événement, le projet visait à soutenir les processus de mise en place d'un cadre institutionnel et juridique régional adéquat, favorisant l'harmonisation des

politiques et la coordination des options de gestion pour l'utilisation durable des petits pélagiques, impactés par la pêche INN. Ceci d'autant que la CSRP se trouvait dans une impasse institutionnelle et que le Sénégal assurait le secrétariat par intérim au sein de son siège basé à Dakar. L'objectif de la session spéciale était donc d'aider la Commission à sortir de cette impasse, et cet objectif a été atteint.

En même temps, le projet a soutenu cette année, sous l'égide de la DPSP, l'organisation d'une table ronde avec les acteurs de la pêche. Par ailleurs, les activités menées sur la surveillance participative se poursuivent également dans le cadre des CLPA et de la mise en œuvre des conventions locales.

Un appui a été apporté au Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime pour finaliser sa politique de mise en place des **réseaux des Conseils Locaux de Pêche Artisanale**, cadre important de concertation des acteurs pour une cogestion durable des ressources halieutiques. La Direction des Industries de Transformation de la Pêche (DITP) a également été accompagnée dans son projet de révision du décret 69-132 du 12 février 1969 relatif aux contrôles officiels des produits de la pêche et de l'aquaculture et sur le nouveau décret fixant les conditions d'exercice de la profession de formatrice artisanale des produits de la pêche et de l'aquaculture.

**Le renforcement des capacités des institutions et des acteurs** s'est poursuivi à travers la formation des acteurs sur l'outil d'Evaluation des Capacités Organisationnelles (ECO), le renforcement de capacités des femmes en gestion financière, l'élaboration de plans d'actions des CLPA et la dynamique organisationnelle. Du point de vue institutionnel, le renforcement des capacités des CLPA s'est fait dans le domaine de l'archivage électronique, sur la promotion de la visibilité du CLPA (sur le site web) et le transfert du Système d'Information Géographique (SIG pêche), du CSE vers la Direction des Pêches maritimes (DPM). Deux (02) ateliers ont aussi été organisés durant le troisième trimestre sur l'évaluation des stratégies de mobilisation de fonds dans les CLPA de Ziguinchor, Kafountine, Sindia Sud, Cayar, Rufisque et l'évaluation des conventions locales dans les CLPA de Ziguinchor, Kafountine, Joal Fadiouth, Saint Louis, Sindia Sud, Mbour et Sindia Nord.

Au total, cent quarante-sept (147) rencontres à caractère de formation ont été organisées, soit un nombre total d'acteurs formés de quatre mille vingt (4020) personnes dont 37% de femmes, ce qui correspond à un taux de réalisation de 114% par rapport à la cible annuelle. S'agissant de **l'accompagnement scientifique**, tous les contrats avec les partenaires (CRODT, IUPA, IFAN/IRD et CSE) viennent d'être signés en septembre 2017. A ce jour seuls le Centre de Suivi Ecologique (CSE) et l'Institut Universitaire de la Pêche et de l'Aquaculture (IUPA) ont entamé leurs activités de terrain. Le Centre de Recherches Océanographiques (CRODT) et L'Institut de Recherche et de Développement/ Institut Fondamental d'Afrique Noire (IRD/IFAN), vont suivre en début de la deuxième année (2018).

Par ailleurs, la situation de référence sur la pêche dans les sept (07) CLPA du Sine Saloum vient d'être finalisée par les facilitateurs et les relais du projet. En effet, les premiers résultats ont été analysés et capitalisés dans le cadre de l'élaboration des conventions locales.

La mise en œuvre des plans de gestion participatifs sur la pêcherie de la **sardinelle** a démarré avec la validation par la DPM (à travers l'équipe technique de travail) de la stratégie de mise

en œuvre de ces plans triennaux, suivie de la réactualisation desdits plans par les CLPA concernés.

Il faut aussi noter cette année, le déroulement en collaboration avec la CSRP, des concertations régionales sur la pêcherie de l'**ethmalose** dans les zones de Saint Louis, Thiès, Fatick et Ziguinchor qui ont permis de mieux documenter les contraintes de la filière et de finaliser la rédaction du projet de plan d'aménagement sur la pêcherie de cette espèce.

Enfin, le projet a appuyé les CLPA de la Petite Côte dans l'achat et l'immersion de pots à poulpe dans le cadre de la réhabilitation des habitats marins.

**Dans le domaine climatique et du genre**, outre les actions menées au niveau politique, plusieurs activités ont également été effectuées sur le terrain ; il s'agit de la mise en place des comités de suivi et de pilotage des plans locaux d'adaptation au niveau des CLPA de Ziguinchor, Kafountine et Saint Louis ; l'évaluation du Système d'Alerte Précoce (SAP) en collaboration avec les ICC des CLPA et les services techniques déconcentrés ; l'élaboration de plans d'actions des comités de salubrité et le suivi du renforcement de capacités des femmes transformatrices en gestion financière.

Au total, mille quatre cent vingt (1420) personnes ont participé aux séances de formation pour la résilience aux changements climatiques et aux évaluations des alertes météo, avec un pourcentage de 66 % de femmes.

**En termes de gouvernance/décentralisation**, le projet a poursuivi les activités liées à la surveillance participative, à la vulgarisation des conventions via les émissions radiophoniques et a appuyé l'exécution des Plans d'Action Annuels (PTA) des CLPA.

Sept (07) conventions locales sont en cours d'élaboration au profit des communautés de pêcheurs dans la zone du Sine Saloum (CLPA de Bassoul, Foundiougne, Niodior, Djiirnda, Toubacouta, Missirah et Sokone) pour une gestion participative durable des ressources halieutiques.

**Concernant la communication/sensibilisation**, l'objectif du projet, cette année, a été de consolider les activités de sensibilisation et de visibilité entamées dans la première phase du projet USAID/COMFISH (février 2011- septembre 2016). Pour ce faire, l'accent a été mis sur la poursuite et l'évaluation des émissions radios, les activités de sensibilisation et de visibilité du projet, le renforcement des capacités du personnel et des partenaires du projet et la mise en place et/ou le renouvellement de divers supports de communications.

## II. INTRODUCTION

Le projet USAID/COMFISH Plus émanant de l'Initiative Alimentaire pour l'Avenir (Feed the Future) et la conservation de la biodiversité est une initiative de deux (02) ans (1<sup>er</sup> octobre 2016 – 30 septembre 2018) financée par l'Agence Américaine pour le Développement International (USAID).

USAID/COMFISH Plus est une phase d'extension du Projet USAID/COMFISH (14 février 2011 - 30 septembre 2016) mise en œuvre à travers un Accord de Coopération entre l'USAID et l'Université de Rhode Island (URI). Les principaux partenaires sont : des structures gouvernementales, des associations professionnelles de la pêche, des universités et instituts de

recherche, des organisations non-gouvernementales (ONG) intervenant dans le secteur de la pêche sur le littoral du Sénégal, etc.

L'objectif du projet est d'appuyer les efforts du Gouvernement du Sénégal visant à réformer le secteur de la pêche et à augmenter la résilience des communautés de pêcheurs et leurs moyens d'existence. Cela passe par le renforcement des conditions préalables nécessaires à l'amélioration de la gouvernance, l'amélioration de l'accès à la science pour appuyer les processus de prise de décision et par l'identification et l'adoption de mesures contribuant à augmenter la résilience au changement climatique.

La phase d'extension COMFISH Plus va mettre l'accent sur les priorités déjà identifiées par le projet USAID/COMFISH. Elle gardera également l'approche intégrée du projet USAID/COMFISH dans la prise en compte de thématiques transversales telles que le renforcement des capacités dans le domaine de la gouvernance, l'autonomisation et l'équité en faveur des femmes et l'adaptation aux impacts du changement climatique.

Le Projet USAID/COMFISH Plus contribuera à l'atteinte des trois principaux résultats suivants :

**RI1** : Les capacités des acteurs et des institutions sont renforcées à tous les niveaux pour une approche écosystémique de la cogestion visant une pêche durable et prenant en compte l'impact des changements climatiques ;

**RI2** : Les stratégies, les politiques et les bonnes pratiques en matière de gouvernance sont identifiées, testées, évaluées et appliquées pour renforcer la résilience des écosystèmes face aux menaces sur la conservation de la biodiversité et aux risques climatiques ;

**RI3** : L'augmentation des bénéfices sociaux et économiques au profit des communautés de pêcheurs artisans, encourage la poursuite des efforts en faveur d'une pêche durable.

Ce rapport met l'accent sur les activités exécutées par le projet USAID/COMFISH Plus au cours de l'exercice 2017. Il comporte une introduction suivie d'une première partie qui décrit les principales réalisations de l'année 2017. Une deuxième partie décrit les activités transversales (changement climatique, genre, communication, gouvernance/décentralisation) tandis que la dernière partie du rapport porte sur la gestion du projet et les annexes.

### **III. REALISATIONS ANNEE FISCALE 2017**

#### **3.1. Dialogue/Réformes politiques**

*Appui à la mise en œuvre du Plan National d'Adaptation au changement climatique (PNA-Pêche).* Le projet a appuyé la validation de la Stratégie d'opérationnalisation du PNA-Pêche, l'approbation du projet d'Arrêté Interministériel N° 07-980 du 12 mai 2017 portant : « Création de la Plateforme Nationale Pêche Changement Climatique (PNCC), la mise en place du Bureau de la Plateforme Nationale Pêche-Changement Climatique (PNCC), la contribution du Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime (MPEM) à l'Objectif de Développement Durable 14 (ODD14).

Au cours de cette année, un accord de partenariat a été signé avec la Direction de l'Alphabétisation et des Langues Nationales (DALN) pour renforcer les capacités des femmes transformatrices en alphabétisation. Les classes vont démarrer en deuxième année.

En appui à la *Pêche Illicite Non réglementée et Non déclarée (INN)*, le projet a financé, l'organisation de la 29<sup>ème</sup> Session extraordinaire du Comité de Coordination de la Commission Sous régionale des Pêches (CSRP), suivie de la 18<sup>ème</sup> Session extraordinaire de la Conférence des Ministres de la CSRP, les 17 et 18 mai 2017 à Dakar (Sénégal) pour soutenir les processus de mise en place d'un cadre institutionnel et juridique régional adéquat favorisant l'harmonisation des politiques et la coordination des options de gestion pour l'utilisation durable des petits pélagiques, impactés par la pêche INN. Il s'en est suivi d'autres rencontres en juillet à Nouakchott (Mauritanie) et en septembre à Saly (Sénégal).



Figure 1: Les ministres de la CSRP à la cérémonie de clôture de la Conférence des ministres

Au niveau national, les discussions avec le MPEM en vue de la préparation de la visite d'échange aux Etats-Unis sur la pêche INN se sont poursuivies. En effet, un voyage d'études et d'échange d'expérience est prévu à Washington DC pour s'inspirer de l'expérience américaine dans la mise en place d'une Task Force pour combattre la Pêche INN. Initialement prévu pour le mois de mai 2017, ce voyage est reporté suite à des retards dans la mise en place de la documentation nécessaire pour l'obtention de visa d'entrée aux Etats-Unis. Le voyage devrait pouvoir se faire en 2018.

Le projet USAID/COMFISH Plus a aussi apporté un appui au MPEM à travers la Direction des Industries de Transformation de la Pêche (DITP) du Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime pour la tenue d'un atelier de partage et de validation du projet de révision du décret 69-132 du 12 février 1969 relatif aux contrôles officiels des produits de la pêche et de l'aquaculture et sur le nouveau décret fixant les conditions d'exercice de la profession de « transformatrice artisanale » des produits de la pêche et de l'aquaculture. Cette initiative contribue également à la lutte contre la pêche INN dans la mesure où elle prend en charge la traçabilité des produits halieutiques transformés et/ou exportés.

Il faut également noter cette année, l'appui apporté au Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime pour finaliser sa politique de mise en place du **réseau national des Conseils Locaux des Pêches Artisanales**, cadre important de concertation des acteurs pour une cogestion durable des ressources halieutiques.



## 3.2. Renforcement des capacités des institutions et des acteurs

### 3.2.1. Mise en place de réseaux des Conseils Locaux de la Pêche Artisanale (CLPA)

Le projet a appuyé au cours de l'année, la mise en place des réseaux des CLPA dans le cadre du renforcement des capacités de ces derniers. Le processus a démarré d'abord en février/mars 2017 par le processus des réseaux départementaux et régionaux des régions de Louga, de Saint-Louis, de Fatick et de Ziguinchor, avant l'installation du Réseau National.

Dans ce processus, les CLPA ont procédé dans un premier temps, au choix de leurs représentants à travers des séances d'animation et de sensibilisation pour la mise en place des bureaux départementaux, régionaux et du bureau national. Au cours de ces séances, les acteurs ont été capacités sur la notion de réseau et l'opportunité d'une telle initiative. Dans le même temps, l'arrêté n° 06811 du 03 mai 2016 portant « Création, Organisation et Fonctionnement du Réseau des CLPA » a été porté à leur connaissance. Par ailleurs, les rôles et responsabilités des futurs membres des réseaux ainsi que les modalités de désignation des délégués ont aussi été passés en revue.

Il s'en est suivi l'installation des bureaux départementaux et régionaux de Louga, Saint-Louis, Fatick et Ziguinchor dont la composition (à l'image de celle des CLPA), comporte un coordonnateur, un premier vice coordonnateur, un second vice coordonnateur et 05 commissions techniques composées comme suit : un chargé des finances ; un chargé de l'information, de la sensibilisation et de la communication ; un chargé de la gestion et de la prévention des conflits ; un chargé de la gestion des ressources halieutiques et de l'environnement et un chargé des relations extérieures et du partenariat. Le poste de chargé des affaires administratives revient à l'administration locale des pêches.



Figure 2: Rencontre ICC à Lompoul pour la désignation des délégués du réseau



Figure 3: Constitution et installation officielle du réseau Régional des CLPA de Louga en présence du Chef du Service Régional des Pêches



Figure 4: Constitution et installation officielle du réseau Départemental des CLPA de la Région de Saint-Louis en présence du Préfet

Après la mise en place des réseaux des CLPA dans les départements et régions, le projet a appuyé les 14 et 15 juin 2017, le processus d'installation du Réseau National des CLPA. En effet, après une première journée consacrée au choix des délégués, l'installation officielle de ces derniers a été faite par le Ministre de la Pêche et de l'Economie Maritime, en présence de l'ensemble des partenaires techniques et financiers dont le représentant de l'USAID Sénégal. Durant cette cérémonie, un vibrant hommage a été rendu par les acteurs, au projet USAID/COMFISH, devant le ministre de la pêche et des partenaires, pour avoir été le seul projet à avoir choisi le « *CLPA comme porte d'entrée institutionnelle* » pour son intervention dans le secteur, mais également, pour son engagement dans le processus de mise en réseau des CLPA du Sénégal.



Figure 5: Cérémonie d'installation du réseau national des CLPA

Ce réseautage est une grande opportunité pour l'autorité politique chargé de la gestion des pêches en termes de communication avec les acteurs (réforme participative des textes réglementaires, vulgarisation de textes législatifs, etc.) mais aussi pour les CLPA parce qu'il leur permet de partager en leur sein les informations relatives à la gestion durable des ressources halieutiques, de prendre en charge les initiatives locales de gestion durable des pêcheries (repos biologique des espèces cibles, immersion des pots à poulpe, interdiction des sorties nocturnes, plans de gestion, etc.) et de partager, entre acteurs, les problèmes et contraintes liés à la pêche sénégalaise ainsi que les solutions envisagées.

### 3.2.2. Appui au contrôle de la qualité des produits de la pêche et de l'aquaculture

Le projet USAID/COMFISH Plus a appuyé la Direction des Industries de Transformation de la Pêche (DITP) du Ministère de la Pêches et de l'Economie Maritime pour la tenue d'un atelier de partage et de validation du projet de révision du décret 69-132 du 12 février 1969 relatif aux contrôles officiels des produits de la pêche et de l'aquaculture et sur le nouveau décret fixant les conditions d'exercice de la profession de « transformatrice artisanale » des produits de la pêche et de l'aquaculture.

Le décret 69-132 du 12 février 1969 réglementant le contrôle de la qualité des produits de la pêche et de l'aquaculture est devenu obsolète et inadapté au contexte actuel caractérisé par un renforcement des contraintes réglementaires et normatives. La sécurité sanitaire des denrées alimentaires s'impose comme problématique émergente au regard des impératifs économiques mais aussi de santé publique. La révision du décret permet de répondre aux exigences actuelles et d'améliorer la compétitivité de l'industrie halieutique sénégalaise. Le nouveau texte améliorera la réglementation nationale et permettra à l'autorité compétente de réaliser les contrôles officiels avec un meilleur référentiel qui tienne compte de la traçabilité des produits halieutiques sénégalais.

Le nouveau décret fixant les conditions d'exercice de la profession de transformatrice artisanale des produits de la pêche et de l'aquaculture permet de donner à la transformation artisanale un statut et une catégorie professionnelle. Il facilitera aux femmes l'accès aux crédits bancaires pour leur automatisation, contribuera à la sécurisation du métier et à la promotion des exportations des produits de la transformation artisanale issus d'une pêche responsable et réglementée.

### 3.2.3. Evaluation des capacités organisationnelles (ECO) des CLPA de Sindia Nord et Cayar.

Cette activité a été réalisée par la mission de l'USAID avec l'appui des facilitateurs du projet USAID/COMFISH Plus. Il s'agissait à travers un ensemble d'outils de faire une évaluation des performances des CLPA en matière de gouvernance, de leadership, de dynamique communautaire, de gestion administrative et financière, de gestion des ressources humaines, de gestion des programmes et des rendements. L'objectif recherché à travers cette évaluation des capacités organisationnelle, était de renforcer les capacités organisationnelles des CLPA, d'identifier les lacunes liées à l'organisation et le fonctionnement desdits CLPA et d'élaborer un plan d'actions à mettre en œuvre pour améliorer leurs performances.



Figure 6: Participants à la formation de Cayar

Au terme de l'évaluation, des performances furent notées sur les aspects liés à la gouvernance en termes de l'application stricte des règles de gouvernance (définition des rôles et responsabilités, détermination de la structure administrative, durée des mandats des délégués, etc.) tels que prévus par l'arrêté portant création et organisation des CLPA.

Des insuffisances ont aussi été notées dans les composantes que sont entre autres : l'administration de l'institution (CLPA) ; la gestion des ressources humaines ; la gestion financière ; la gestion organisationnelle ; la gestion des programmes et de leurs rendements. Ces insuffisances seraient liées à un manque de financement et de formation dans les domaines précités.

Au terme des deux rencontres, un plan d'actions a été élaboré et validé dans chaque CLPA pour renforcer leurs capacités organisationnelles et minimiser les lacunes constatées. Dans cette perspective, un plan de suivi de la réalisation des activités des plans d'actions a été développé par le projet USAID/COMFISH Plus et partagé avec l'USAID et le personnel de terrain du projet. Il faut signaler que la plupart des activités contenues dans ce plan de suivi, sont déjà prévues et intégrées dans les planifications en cours, sur le terrain. La mise en œuvre du plan de suivi a été entamée sur la formation des acteurs sur le code de la pêche dans les deux CLPA et sur l'élaboration du manuel de procédure du CLPA de Sindia Nord.

***Formation sur le nouveau Code de la Pêche Maritime et la Lettre de Politique Sectorielle de la Pêche et de l'Aquaculture (LPS/PA).*** A la suite de l'évaluation des capacités organisationnelles des CLPA de Sindia Nord et Cayar (ECO), une formation sur le nouveau Code de la pêche et la Lettre de Politique Sectorielle de la Pêche et de l'Aquaculture (LPS/PA) a été réalisée les 27 et 28 juillet 2017, dans les CLPA de Sindia Nord et Cayar. Ces formations entrent dans le cadre de la mise en œuvre des plans d'action des CLPA. Elles ont enregistré la participation des membres de l'ICC, des secrétaires des CLPA, des chefs de poste de contrôle des pêches (Ndayane et Cayar), des chefs des stations de surveillances côtières, de l'équipe du projet USAID/COMFISH Plus. La formation a été faite par l'Inspecteur Régional des Pêches et de la Surveillance de Thiès. Au sortir de ces ateliers, les dispositions législatives et réglementaires de la loi n° 2015-18 du 13 juillet 2015 portant Code de la Pêche Maritime et de son Décret d'application n° 2016-1804 du 22 novembre 2016 ont été partagées avec les participants. Ce fut également l'occasion d'échanger sur les grandes orientations de la Lettre de Politique Sectorielle de la Pêche et de l'Aquaculture (LPS/PA) et

de faire un rappel de l'organisation, du fonctionnement, et de la mission des CLPA et des réseaux constitués à cet effet.

**Elaboration du Manuel de procédure du CLPA de Sindia Nord.** Un premier draft de manuel a été élaboré sur la base des dispositions prises à la suite de la formation sur l'évaluation des capacités organisationnelles (ECO) du CLPA de Sindia-Nord (organisée du 27 au 29 Mars 2017). Cette formation a fait ressortir le besoin et l'urgence de doter le CLPA d'un manuel de procédures administratives, financières et comptables.

Ce manuel aura pour objectif de mettre à la disposition des responsables du CLPA, un outil de référence à la fois opérationnel et pédagogique pour la conduite de ses opérations. Il va ainsi décrire l'organisation, les procédures de gestion administrative, financière et comptable de l'Instance de Coordination et de Conseil (ICC) du Conseil Local de Pêche Artisanale (CLPA) de Sindia-Nord. Il aura pour mission de :

- Fournir un cadre formel d'exécution des opérations à caractère administratif ;
- Décrire l'organisation administrative, financière et comptable ;
- Décrire les procédures des dépenses dans les conditions garantissant un contrôle interne efficace, en formalisant les contrôles à effectuer ainsi que les responsables de ceux-ci à chaque étape du circuit des documents ;
- Décrire les procédures à mettre en œuvre par l'ensemble du personnel comptable et administratif, ainsi que les tâches qui incombent à chacun ;
- Utiliser de façon optimale l'ensemble des moyens (humains, matériels et financiers) disponibles.

Le respect et l'application effective de ces procédures conditionnent l'efficacité du système de gestion qui doit se traduire pour le CLPA de Sindia-Nord, par des contrôles réguliers pour pallier les différents risques qui peuvent résulter d'irrégularités ou de malversations mais surtout de négligences, d'erreurs d'exécution, de jugement ou d'incompréhension (domaine du quotidien). A cet effet, une rencontre de restitution /partage du document est prévue par le CLPA de Sindia Nord au cours du mois d'octobre 2017.

#### 3.2.4. Appui à la mise en place d'un site Web pour les CLPA.

Dans le souci de mieux faire connaître les CLPA tant au plan national qu'international, de les aider à partager leur expérience, de renforcer leur réseautage et leur communication interne et externe, le projet USAID/COMFISH Plus a travaillé aux côtés de la DPM, à la mise en place, au lancement et à l'animation d'un site Web pour les CLPA dénommé [www.clpa.sn](http://www.clpa.sn). Le site, conçu et validé avec l'implication directe des acteurs de la pêche (CLPA, DPM, COMFISH Plus) renseigne, à travers son architecture, sur l'organisation (mission et attributions) des CLPA ; le nombre des CLPA par région, leurs activités (initiatives, réunions, formations, etc.), les publications, etc.

Le lancement du site Web a non seulement fait l'objet d'une vidéo disponible sur YouTube ([https://www.youtube.com/edit?o=U&video\\_id=RHyFSc9wg6Y](https://www.youtube.com/edit?o=U&video_id=RHyFSc9wg6Y)), d'un article sur le site Web des CLPA ([www.clpa.sn](http://www.clpa.sn)) et dans le N° 27 de *Tallar Infos* (bulletin d'information de Cayar FM sur la pêche artisanale au Sénégal et dans la Sous-région).

Les liens YouTube ainsi que l'article sur le lancement du site Web ont été partagés avec les principaux partenaires du projet (Administration des Pêches, CLPA, instituts de recherche et

de formation sur la pêche/l'environnement, groupe de bailleurs sur la pêche, projets/ONG travaillant dans le domaine de la pêche, etc.).

Par ailleurs, dans le but renforcer son appropriation et sa pérennité, des sessions de formation ont été organisées à l'intention des acteurs dans 04 (quatre) CLPA : Mbour, Saint-Louis, Ziguinchor et Cayar. Ces formations ont aussi permis l'identification consensuelle de points focaux au niveau de chaque CLPA pour contribuer à l'animation et aux mises à jour du site Web avec une forte implication des secrétaires de CLPA. La DPM assure l'administration du site Web et prendra la relève de COMFISH Plus à la fin du projet.



Figure 7: Formation lors du lancement du site Web des CLPA

### 3.2.5. Renforcement des capacités des CLPA sur la mise en place et la gestion d'un système d'archivage électronique.

Le projet a organisé, en janvier 2017 et en collaboration avec la DPM, une formation de deux jours à l'intention des 12 CLPA partenaires sur l'archivage électronique de leurs données. Cette formation avait pour but d'aider les CLPA à sauvegarder, sécuriser et accéder facilement à leurs données électroniques au moyen des ordinateurs mis à leur disposition par le projet. Elle a permis aux CLPA (coordonnateurs et relais communautaires) de créer des répertoires/dossiers par rubrique, pour héberger leurs différentes données (Gestion administrative et financière, lois et règlements, rapports, correspondance, planification, etc.) Cette formation a été aussi l'occasion d'initier les participants à l'utilisation de moteurs de recherche tels Google, Bing, pour rechercher des informations sur la pêche artisanale au Sénégal (code la pêche) via Internet.



Figure 8: Aperçu des participants à la formation sur l'archivage électronique des CLPA

***Poursuite du renforcement des capacités des CLPA de Saint-Louis, Ziguinchor et Cayar en archivage électronique.*** Après la formation initiale dans le CLPA de Mbour sur la mise en place d'un système d'archivage électronique pour les CLPA, des sessions de formation ont été organisées spécifiquement pour les bureaux exécutifs des CLPA de Saint-Louis, Ziguinchor et Cayar entre mars et mai 2017.

Ces rencontres ont permis de finaliser l'archivage électronique des données des CLPA de Saint-Louis, Ziguinchor et Cayar et de mettre en place un dispositif pour le suivi de l'archivage dans chacun des CLPA concernés. Elles ont en outre permis de sensibiliser davantage les bureaux exécutifs des CLPA sur l'importance de l'archivage électronique, de passer en revue et de finaliser les données du CLPA devant faire l'objet d'archivage mais aussi de désigner un point focal et de l'outiller pour l'archivage électronique des données.



Figure 9: Participants à la formation sur l'archivage électronique à Ziguinchor

### 3.2.6. Transfert du système d'informations géographiques (SIG) du CSE à la DPM

Faisant suite à la rencontre facilitée par le projet en décembre 2016 entre le CSE, la DPM et des représentants du projet USAID/COMFISH Plus, pour la mise en place d'une stratégie de sortie, deux (02) réunions ont été facilitées en février et en avril 2017 respectivement dans les locaux de la DPM et du CSE avec les institutions concernées. Ces réunions ont permis à ces institutions de discuter du transfert du système d'administration du Système d'Information Géographique : SIG/pêche (mis en place avec l'appui du projet USAID/COMFISH), du CSE à la DPM.

Ces rencontres ont également permis d'identifier les mesures d'accompagnement (besoin en formation et équipement) pour la réalisation de l'activité et ont débouché sur les recommandations suivantes :

- Validation d'un schéma de mise à jour du SIG ;
- Validation des termes de référence et composition d'une taskforce chargée d'opérationnaliser ledit transfert (équipe de la DPM : 03 chefs de division et un informaticien), équipe du CSE en plus du Chargé de communication du projet USAID/COMFISH Plus ;
- Proposition d'un calendrier de rencontre de la taskforce pour l'opérationnalisation du SIG (feuille de route) ;
- Respect de la charte graphique de l'USAID dans le SIG ;
- Proposition de nom de domaine du SIG : [www.sig-peche.sn](http://www.sig-peche.sn)

Une fois que le protocole d'accord sera finalisé avec le CSE, ce dernier sera chargé d'élaborer et de valider un chronogramme des formations et autres activités à mener dans le cadre du processus de transfert du SIG.



Figure 10: Participants à une rencontre sur le transfert SIG au CSE

### **3.3. Ressources naturelles/plans de gestion/conservation de la biodiversité et des écosystèmes marins**

#### **3.3.1. Renforcement de la base scientifique du projet**

***Démarrage de la campagne d'échantillonnage dans les Aires Marines Protégées (AMP).*** En contribution au processus d'élaboration des plans de gestion (ethmaliose), l'IUPA a réalisé une première campagne d'échantillonnage dans les AMP de Sangomar et de Gandoul. Quinze (15) stations ont été échantillonnées à l'intérieur et à l'extérieur de ces deux (02) AMP entre le 25 et le 30 septembre 2017.

L'ethmaliose a été échantillonné dans les AMP à l'aide de filets maillants encerclant de maillage 28, 30, 32, 36 et 40 mm. A chaque station, les poissons capturés ont été comptés et pesés pour estimer les rendements. Ensuite, 60 individus ont été pesés, mesurés et disséqués pour déterminer le sexe et le stade de maturité sexuelle.

Les variables biologiques relevées sont : la longueur totale, la longueur à la fourche, les poids individuels, le sexe et le stade de maturité sexuelle. A chaque site, les paramètres environnementaux suivants ont été mesurés à l'aide d'une sonde multi-paramètre de type YSI : la salinité, la teneur en oxygène dissous, la conductivité, la température et le pH.

Les activités prévues en septembre 2017 sont relatives à la poursuite des pêches expérimentales dans les AMP de Gandoul et de Sangomar et à l'organisation d'une mission d'échantillonnage dans les AMP de Niamone-Kalounayes et de Casa Balantacounda en Casamance.





Figure 11: Echantillons de l'ethmalose dans les AMP du Gandoul et Sangomar

*Etats des lieux de l'exploitation des ressources halieutiques dans les CLPA du Sine Saloum.* Cet état des lieux a permis de faire la situation de référence de la pêche au Sine Saloum en termes d'acteurs impliqués dans la pêche, d'engins et d'infrastructures de pêche. Pour cela, des relais communautaires ont été choisis dans les différents CLPA et un renforcement de leurs capacités s'en est suivi afin que ces derniers puissent appuyer le projet dans la collecte des données sur l'exploitation des ressources halieutiques dans les sept (07) CLPA du Sine Saloum. Ainsi les principales informations collectées sont relatives aux catégories socio professionnelles dans la pêche, engins de pêche utilisés, au parc piroguier et aux infrastructures d'appui à la pêche. Les informations collectées ont été traitées, analysées avec l'appui technique du projet puis validées par les services techniques impliqués dans la gestion durable des pêcheries (service des pêches, eaux et forêt et conservateur des AMP).

*Les catégories socioprofessionnelles de la pêche au Sine Saloum.* Dans tous les CLPA, les pêcheurs dominent pratiquement excepté dans les CLPA de Niodior et Missirah où les exploitants de mollusques sont légèrement majoritaires avec respectivement 56,2 % et 38,6%. La cueillette de mollusques est une activité dominée par les femmes à 94,5%.

**Il a été révélé que 6,6% des pêcheurs proviennent des pays frontaliers comme le Mali, la Gambie et la Guinée Bissau. Dans le secteur de la transformation artisanale (en l'occurrence dans le fumage de l'ethmalose), près de 15% des acteurs de la filière sont des étrangers en particulier, des guinéens.**

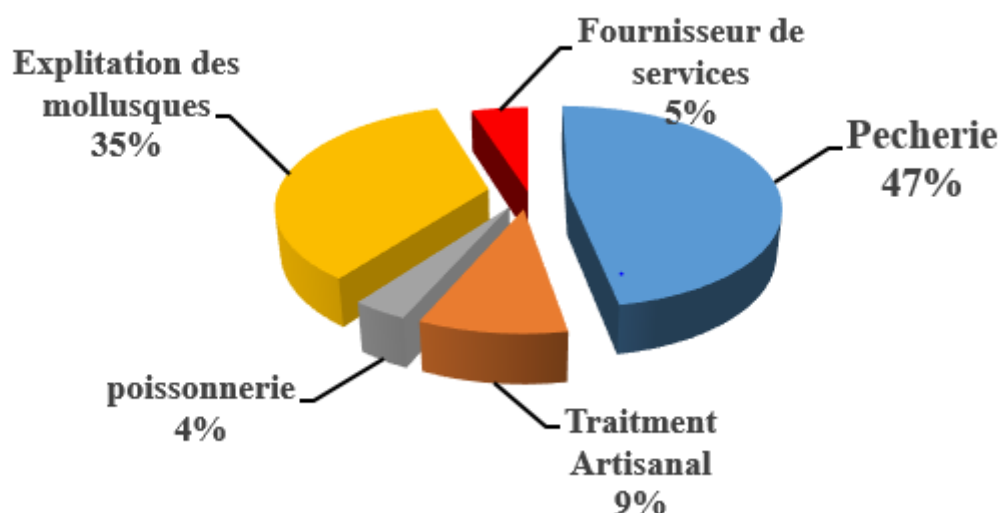


Figure 12: Les différentes catégories socio-professionnelles au Sine Saloum (enquête USAID/COMFISH Plus, Mai 2017)

Tableau 1 : Répartition des acteurs par corps de métier et par CLPA

CLPA	Pêcheurs	Transformation artisanale	Mareyage	Exploitants des Mollusques	Prestataires de services
Foundiougne	614	51	69	49	0
Djirnda	976	88	42	680	96
Bassoul	1 300	212	17	510	197
Niodior	637	189	8	1200	119
Sokone	218	40	54	184	32
Missirah	541	201	92	546	33
Toubacouta	282	159	63	199	8
<b>Total</b>	<b>4568</b>	<b>940</b>	<b>345</b>	<b>3368</b>	<b>485</b>

*Les engins de pêche utilisés dans la zone du Sine Saloum.* Les enquêtes ont permis d'identifier seize (16) types d'engins de pêche qui sont : la senne de plage (SP), le filet maillant encerclant (FME), le filet maillant dérivant de fond (FMDF), le filet maillant dérivant de surface (FMDS), le filet dormant (FD), le filet trainant (Killi), la senne tournante (ST), l'épervier (EP), le filet fixe à crevette (F Fixe), la palangre (PAL), la ligne simple (LS), la canne à pêche, le trémail, Mbal ramas (variante senne de plage) et le casier à sèche.

En termes d'effectif, on note la prédominance de cinq (05) engins (filet fixe à crevette, filet trainant ou Killi, filet dormant, filet maillant encerclant et filet maillant dérivant de surface) qui ciblent des espèces stratégiques comme la crevette, la sardinelle et l'éthmalose, espèce qui jouent un rôle socioéconomique très important dans la zone.

Pour la crevette les engins utilisés sont le filet fixe à crevette (16%) et le filet trainant ou Killi (14%) et pour l'éthmalose, ce sont le filet maillant encerclant et le filet maillant dérivant de surface. Les engins ciblant la sardinelle sont principalement représentés par le filet maillant encerclant (16%).

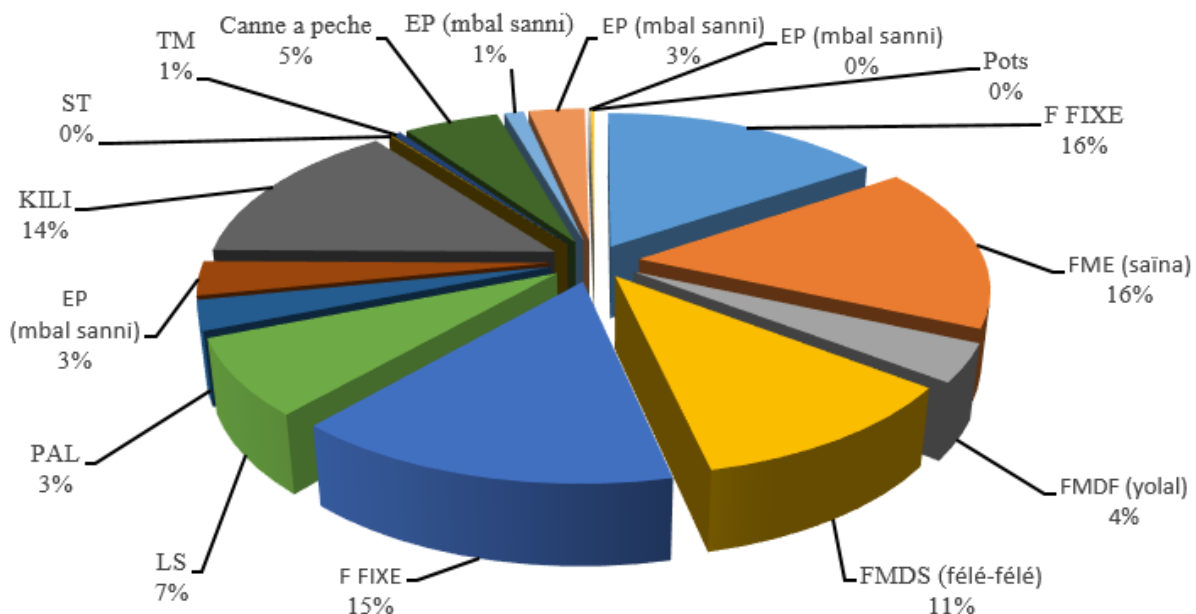


Figure 13: les différents engins de pêche au Sine Saloum (enquête USAID/COMFISH Plus, 2017)

Certains engins sont représentés dans tous les CLPA tandis que d'autres ne sont représentés que dans quelques-uns. A titre d'exemple, c'est la canne à pêche qui prédomine au niveau du CLPA de Toubacouta à cause du développement du tourisme. Au niveau du CLPA de Missirah et Foundiougne, le filet trainant domine. Au niveau de Djinda ce sont les filets fixes à crevette. A Bassoul, c'est le FME qui domine.

*Le parc piroguier.* Mille trois cent quarante (1340) pirogues actives ont été recensées avec des tailles qui varient de 4 à 20 m de long. Ces pirogues sont propulsées par des moteurs hors-bord dont les puissances varient entre 8 et 40 cv.

*Les infrastructures d'appui à la pêche.* Elles sont essentiellement constituées de quais de débarquement (02 embarcadères à Missirah et Diamniadio), un centre de pêche à Missirah, 03 stations de vente de carburant (02 à Missirah et 01 Sokone), 01 fabrique de glace à Foundiougne et 08 sites de transformation artisanale aménagés.

Tableau 2 : Infrastructures recensées dans les sites de transformation au Sine Saloum

CLPA	Claies de séchage	Fours de fumage	Aire de repos	Magasin de stockage
Foundiougne	0	0	0	0
Djirnda	162	36	2	2
Bassoul	76	107		4
Niodior	90	39	3	3
Sokone	9	0	0	0
Missirah	162	36	2	2
Toubacouta	32	11	4	4
Total	499	218	11	15

### 3.3.2. Appui à la mise en place de plans de gestion participatifs (PGP).

La mise en œuvre du PGP sur la pêcherie de **sardinelles** a démarré cette année. En ce qui concerne l'**ethmalose**, le processus d'élaboration du plan d'aménagement se poursuit avec le renforcement des concertations dans les zones du Sine Saloum et de Casamance en collaboration avec le projet GO WAMER (PNUD/Union Européenne) et la Commission Sous Régionale des Pêches (CSR).

La mise en œuvre du PGP a démarré cette année au niveau de la *Grande Côte Sud*, du *Cap Vert* et la *Petite Côte*. La première activité a consisté à l'élaboration participative d'une stratégie de mise en œuvre qui a été amendée par les coordonnateurs des CLPA et validée par l'équipe technique de travail (ETT) de la DPM. Cette stratégie définit les contours de la mise en œuvre en identifiant les intervenants clés ainsi que leurs tâches et le mode de suivi de la mise en œuvre des PGP.

La mise en œuvre se résume ainsi à différents niveaux d'intervention :

- Dans un premier temps une planification annuelle des activités à mettre en œuvre est faite à travers l'élaboration d'un plan d'action extrait du plan d'action triennal contenu dans les documents de PGP. Ce plan d'action sera élaboré par l'unité restreinte de mise en œuvre et validé par l'ICC du CLPA.
- Le suivi de la mise en œuvre sera assuré au niveau local : par une unité restreinte de mise en œuvre ; à l'échelle zonale : par l'unité zonale de mise en œuvre et au plan scientifique : par un cadre de suivi scientifique.
- L'unité restreinte de mise en œuvre à l'échelle CLPA aura pour mission de planifier les activités, d'évaluer mensuellement le niveau d'application du plan d'action, d'identifier les contraintes liées à la mise en œuvre, de discuter des nouvelles initiatives de gestion identifiées au cours de la mise en œuvre et enfin, d'identifier les besoins en financement des différentes activités. Le schéma ci-dessous indique sa composition.

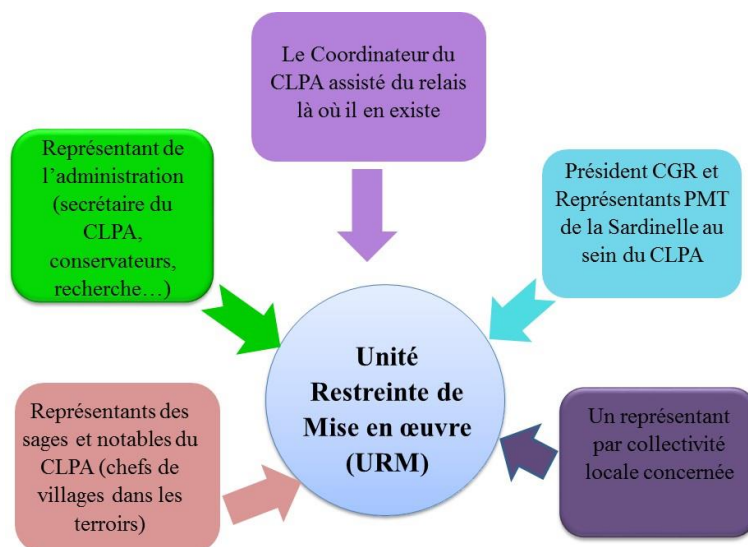


Figure 14: Unité restreinte de mise en œuvre du PGP

- L'unité zonale de mise en œuvre contrairement à l'unité restreinte couvre l'ensemble des CLPA de la zone de mise en œuvre du PGP. Sa mission est beaucoup plus réduite

et centrée sur des évaluations trimestrielles de la mise en œuvre du PGP au niveau des unités restreintes (renseigner les indicateurs et analyser les contraintes) et l'utilisation de l'information scientifique et des autres partenaires pour appuyer la mise en œuvre des PGP. Le schéma ci-dessous indique la composition de l'unité zonale.

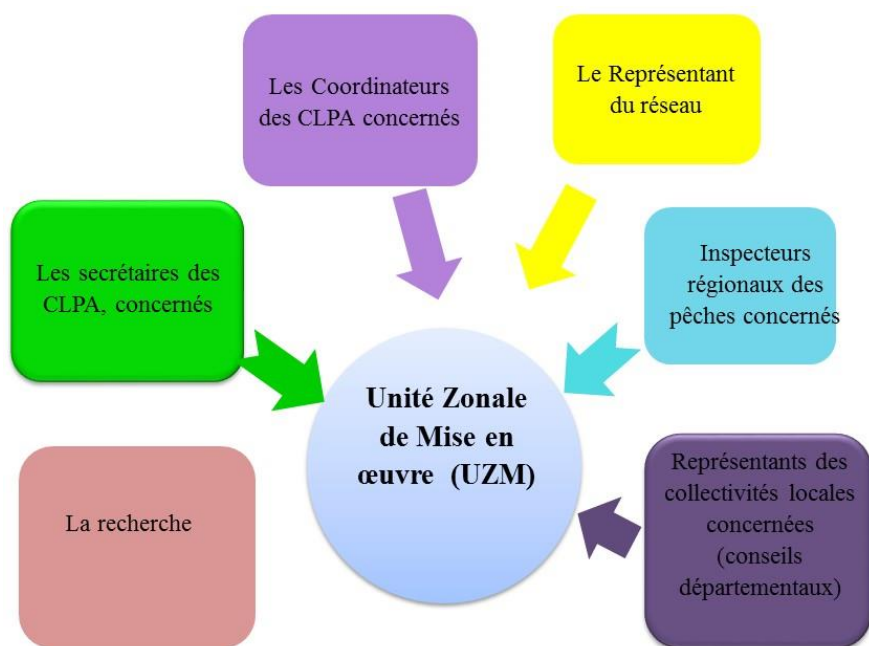


Figure 15: Unité zonale de mise en œuvre du PGP

- Le cadre de suivi scientifique va impliquer l'ensemble des institutions scientifiques partenaires du projet. Il s'agit du CRODT, de l'IUPA, de l'IFAN et du CSE, qui vont apporter une contribution scientifique dans l'analyse des résultats (impacts du plan de gestion au plan biologique, économique et social).

Le tableau ci-dessous indique les missions des différentes unités de mise en œuvre et du cadre de suivi scientifique.

Tableau 3 : Mission des unités de mise en œuvre et du cadre scientifique

Unité restreinte de mise en œuvre	Unité zonale de mise en œuvre	Cadre de suivi scientifique
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Planifier les activités annuelles et transmission pour validation</li> <li>• Evaluer mensuellement le niveau d'application du plan d'action annuel</li> <li>• Identifier les contraintes liées à la mise en œuvre du plan d'action</li> <li>• Renseigner sur les résultats obtenus sur la mise en œuvre du plan d'action</li> <li>• Discuter des nouvelles initiatives de gestion identifiées lors de la mise en œuvre des PGP</li> <li>• Identifier les besoins en financement des différentes activités au niveau des collègues impliqués dans la mise en œuvre du PGP sardinelles.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evaluer de façon trimestrielle les rencontres mensuelles des URM et formuler des recommandations adressées aux URM</li> <li>• Renseigner les indicateurs de résultats au niveau zonal</li> <li>• Analyser les contraintes et formuler des solutions sur la mise en œuvre</li> <li>• Utiliser l'information scientifique issue des cellules conjointes de collecte de données et des autres partenaires pour orienter la mise en œuvre des PGP</li> <li>• Documenter toutes les rencontres</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi scientifique de la mise en œuvre du plan de gestion</li> <li>• Apport d'appui technique et scientifique</li> <li>• Validation de toutes les informations scientifiques (collecte de données, études, etc.)</li> <li>• Analyse des indicateurs</li> </ul>

Pour atteindre les résultats et impacts attendus, la mise en œuvre des plans de gestion sera accompagnée par un programme de renforcement des capacités des acteurs et des institutions impliquées. En effet, le renforcement de capacité sera constitué d'équipement en matériel, de formations et d'appui financier pour l'exécution des activités.

***Poursuite du processus d'élaboration du Plan de gestion de la pêche de l'ethmalose.*** Le processus d'élaboration des Plans de Gestion locaux de l'ethmalose dans les zones du Sine Saloum et de Casamance se poursuit après harmonisation avec l'ensemble des structures impliquées dans la gestion de cette ressource (projet WAMER/PNUD, CSRP, etc.). La rencontre de mise à niveau avec l'ensemble des structures qui interviennent sur cette ressource (projet GO WAMER/PNUD, CSRP, etc.) a été organisée et le processus se poursuit avec le renforcement de l'étude/diagnostic participatif dans les régions administratives de Saint Louis, Fatick, Thiès, Ziguinchor et Dakar. La méthodologie utilisée lors des concertations est celle mise en place par le projet USAID/COMFISH. En termes de résultats, ces diagnostics ont confirmé les résultats obtenus lors des focus groupe organisés précédemment par le projet USAID/COMFISH. Les résultats ont aussi montré la prise de conscience et l'engagement des acteurs sur la nécessité d'une gestion durable de cette pêche tout en confirmant les menaces qui pèsent sur sa durabilité (le maillage non réglementaire, l'utilisation du mono filament).

Les acteurs ont proposé des solutions relatives aux résultats de ce diagnostic. Ces informations ont permis d'élaborer l'avant-projet du plan d'aménagement qui a été amendé par les acteurs à la base. La prochaine étape sera une validation nationale à l'échelle des pays de la CSRP.

Au niveau du projet, ces informations seront mises en contribution dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans locaux de gestion de la pêche de l'ethmalose au Sénégal.



Figure 16: Séance de diagnostic participatif sur les pêcheries de l'ethmalose à Ziguinchor

### 3.3.3. Conservation de la biodiversité et des écosystèmes marins

Du fait de l'appui du projet USAID/COMFISH Plus et des autres partenaires, douze milles (12 000) pots à poulpe ont été immergés cette année, sur l'étendue du département de Mbour. Cette année, la cérémonie de lancement de l'immersion des pots à poulpe a été présidée le 14 septembre 2017, par le Ministre de la Pêche et de l'Economie Maritime, au quai de pêche de

Joal Fadiouth en présence de l'ambassadeur de la république du Japon. Au cours de la cérémonie, le président du CLPA de Joal Fadiouth est revenu sur les résultats de l'immersion des pots à poulpe et le repos biologique. Il a aussi rappelé les autres mesures de gestion qui sont appuyées dans son CLPA par les partenaires.



Figure 17: Cérémonie de lancement de l'immersion des pots à poulpe à Mbour

### 3.3.4. Renforcement des capacités de lutte contre la pêche Illégale Non déclarée Non réglementée

**Visite d'échange aux Etats-Unis.** Le projet compte accompagner le Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime dans le cadre de la mise en œuvre du Plan National de lutte contre la Pêche INN. A cet effet, un voyage d'études et d'échange d'expérience était prévu au mois de mai 2017 à Washington DC pour s'inspirer de l'expérience américaine dans la mise en place d'une Task Force pour combattre la Pêche INN. Ce voyage a été reporté suite à des retards dans la mise en place de la documentation nécessaire pour l'obtention des visas d'entrée aux Etats Unis. Par la suite, il a fallu attendre la fin des élections législatives pour savoir s'il n'allait pas y avoir des changements dans la composition de la délégation initiale devant prendre part à la mission. De nouvelles démarches vont être entamées en vue de relancer le processus de visa et retenir une date (probablement vers avril 2018) en concertation avec toutes les parties prenantes (USAID, Agences américaines impliquées, URI, MPEM, etc).

**Appui à l'organisation de la Conférence des ministres et Comité de Coordination de la Commission Sous Régionale des Pêches (CSRP).** L'USAID/Sénégal, à travers le projet USAID/COMFISH Plus, a appuyé l'organisation de la 29<sup>ème</sup> Session extraordinaire du Comité de Coordination et la 18<sup>ème</sup> Session extraordinaire de la Conférence des Ministres de la Commission Sous régionale des Pêches (CSRP) au mois de mai 2017.

La CSRP est un organisme intergouvernemental créée en 1985 par voie de Convention regroupant sept (07) Etats membres : le Cabo Verde, la Gambie, la Guinée, la Guinée Bissau, la Mauritanie, le Sénégal et la Sierra Leone. La CSRP a pour principal mandat : l'harmonisation des politiques des pays membres en matière de préservation, de conservation et d'exploitation durable de leurs ressources halieutiques et le renforcement de leur coopération au profit du bien-être de leurs populations respectives.

Depuis 2013, la CSRP traverse une crise institutionnelle qui ne lui a pas permis d'accomplir sa mission et de jouer son rôle d'harmonisation des politiques de pêche et de coordination des différentes interventions et initiatives visant à mettre fin à la pêche INN et à améliorer la gestion des ressources partagées dans l'espace de la CSRP. La révision des textes statutaires de la CSRP a été préconisée par les Etats membres, afin de la rendre fonctionnelle. Dans la perspective de la recherche d'un consensus pour la nomination d'un Secrétaire Permanent, des

révisions doivent être apportées dans les textes statutaires notamment dans la Convention portant création de la CSRP, le Statut du personnel et le Règlement Intérieur.

L'objectif des deux sessions extraordinaires était d'examiner et de valider les propositions de révision de la Convention portant création de la CSRP telle qu'amendées ainsi que le Statut du personnel de la CSRP. Le Comité de Coordination a examiné lesdites propositions et a proposé les plus pertinentes à la validation de la Conférence des Ministres. Les propositions validées seront insérées dans les textes statutaires concernés.

La CSRP a organisé au mois de septembre 2017, un atelier sous régional pour la « Validation de l'étude comparative sur l'harmonisation des législations des pêches dans la zone de la CSRP par rapport à la Convention sur les Conditions Minimales d'Accès (Convention CMA) ». Ceci constitue une étape déterminante dans le processus d'harmonisation des conditions d'accès aux ressources halieutiques de la zone CSRP devant contribuer à une lutte plus efficace contre la pêche INN dans la zone de la CSRP. En effet, la Convention CMA, entrée en vigueur en 2012, contribue à l'harmonisation des principes et des règles générales en matière de pêche durable, mais également répond aux conditions d'une intégration sous régionale des politiques de pêche dans la zone de la CSRP. Avec la validation de cette étude, la CSRP dispose d'un instrument juridique sous régional conforme aux règles internationales pertinentes en matière de pêche durable.

***Débat télévisé sur la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (Pêche INN).*** Dans le but de sensibiliser davantage les gestionnaires, décideurs et autres acteurs de la pêche sur les effets dévastateurs de la pêche Illégale, Non déclarée et Non réglementée (Pêche INN) au Sénégal et de contribuer ainsi à promouvoir l'adoption de mesures vigoureuses contre cette problématique, le projet USAID/COMFISH Plus a facilité, en collaboration avec le Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime et sa direction technique chargée de Protection et de la Surveillance des Pêches (DPSP), l'organisation d'une table ronde sur la Pêche INN.

La table ronde a réuni autour d'un même plateau le directeur de la DPSP, le Capitaine de Vaisseau Mamadou NDIAYE (qui représentait en même temps son ministère de tutelle), la directrice du projet USAID/COMFISH Plus, Dr Khady Sané DIOUF et deux acteurs représentatifs du secteur de la pêche : Abdoulaye NDIAYE, coordonnateur national du réseau des CLPA et Mouhamadou KANDJI, membre de FENAGIE Pêche.

Le débat qui a duré près d'une heure, a permis aux panélistes de débattre des causes, des conséquences et des solutions à la Pêche INN qui mine gravement les efforts en faveur d'une pêche durable au Sénégal.

Les causes de la Pêche INN, qui concerne aussi bien la pêche industrielle que la pêche artisanale, sont diverses : profits élevés, croissance des marchés des produits de la pêche, y compris les juvéniles, raréfaction de la ressource suite à une augmentation continue de l'effort de pêche, surcapacité de l'industrie de la pêche, faiblesse de la surveillance. Les conséquences sont à situer au niveau économique, social et environnemental.

Plusieurs solutions ont été préconisées lors de ce débat pour faire face à la Pêche INN. La volonté politique a été réaffirmée notamment avec le nouveau code de la pêche, le Plan National de lutte contre la Pêche INN, la future Task Force, les organes de gouvernance locale (CLPA et réseaux de CLPA). L'existence d'institutions habilitées à lutter contre la Pêche INN au niveau régional (CSRP) et international (FAO, UE) a été magnifiée.



L'émission a eu droit à une couverture nationale (RTS) et les participants au débat ont salué de manière unanime, les efforts du projet USAID/COMFISH Plus pour une gestion concertée de la pêche au Sénégal.

### **3.4. Thèmes transversaux**

#### **3.4.1. Adaptation aux changements climatiques et genre**

En appui à la mise en œuvre de la Stratégie nationale et locale d'adaptation, plusieurs actions ont été menées au cours de l'année fiscale 2017.

Au niveau politique, ces actions ont été marquées par l'approbation et la signature conjointe du Plan National d'Adaptation de la pêche et de l'aquaculture (PNA-Pêche) ; la participation du projet USAID/COMFISH Plus et de la Direction des Pêches Maritimes (DPM) à la Conférence des Parties sur les Changements Climatiques (COP 22) à Marrakech, l'élaboration et la validation de la Stratégie nationale d'opérationnalisation du PNA-Pêche ; la mise en place d'un Arrêté interministériel portant : « Plateforme Nationale Pêche Changement Climatique (PNCC) ».

Au niveau institutionnel, les capacités des prévisionnistes de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie (ANACIM) ont été renforcées en modélisation marine. De même le cadre de partenariat avec le projet USAID/COMFISH Plus et le projet USAID/CINSERE, a été renforcé.

Au niveau local, plusieurs activités ont été également effectuées ; il s'agit de la mise en place des comités de suivi et de pilotage des plans locaux d'adaptation aux changements climatiques des Conseils Locaux de la Pêche Artisanale (CLPA) de Ziguinchor, Kafountine et Saint Louis ; l'évaluation du Système d'Alerte Précoce (SAP) en collaboration avec les membres de l'Instance de Coordination et de Conseil des CLPA et les services techniques déconcentrés.

En ce qui concerne la résilience des femmes transformatrices, plusieurs initiatives ont été menées à savoir l'élaboration d'une convention de partenariat avec la Direction de l'Alphabétisation et des Langues Nationales (DALN), l'évaluation des comités de salubrités ; le renforcement de capacités des femmes en gestion financière ; l'appui en Activités Génératrices de Revenus (AGR) en équipements et en infrastructures de base.

Dans le cadre du programme de modernisation des aires de transformation artisanales de Mbao, Fass Boye, Pencum Sénégal et Goxxu Mbaac et à la demande du Ministère de la Pêche et l'Economie Maritime (MPEM), le projet a appuyé le processus de renforcement de la dynamique organisationnelle des femmes conformément à la nouvelle Lettre de Politique Sectorielle de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture.

#### **Appui à la mise en œuvre du Plan National d'Adaptation Pêche/ Changement Climatique (PNA-Pêche).**

En appui à la mise œuvre du PNA- Pêche, plusieurs activités ont été menées cette année :

***Signature du document du Plan National d'adaptation par les deux Ministères :*** Le PNA-Pêche a été signé conjointement par les ministres de l'Environnement et du Développement Durable et celui de la Pêche et de l'Economie Maritime, le 02 novembre 2016, au Ministère

de la Pêche Maritime. Cette approbation du document au niveau national, marque ainsi le début de l'intégration de la dimension changement climatique dans la planification nationale. Cet accord de la part des deux ministères contribue à intégrer le changement climatique comme « Action Stratégique » dans « l'Axe Stratégique 3 » de « l'Objectif Spécifique 1 » de la Lettre de Politique Sectorielle de Développement de la Pêche et de L'aquaculture (LPSD/PA 2016-2035).

Le Plan d'adaptation élaboré, contribue ainsi à la mise en oeuvre de la LPSD/PA et propose des mesures d'adaptation pour un financement de près de cent trente neuf milliards (139 000 000 000) de FCFA d'ici les horizons 2035. La phase d'approbation qui s'en est suivie (matérialisée par la signature conjointe des ministres de l'Environnement et de la Pêche), a été déterminante pour les deux ministères concernés en vue de leur participation active à la COP 22 de Marrakech.

Le fait de partager l'expérience du Sénégal dans le domaine des changements climatiques et de la pêche à la COP a été l'occasion de susciter l'intérêt et d'obtenir de potentiels soutiens financiers d'organismes internationaux tels la FAO et le PNUD.

#### ***Elaboration et validation de la Stratégie nationale d'opérationnalisation du PAN-Pêche.***

Pour opérationnaliser le PNA-Pêche, une stratégie de mise en oeuvre intégrant un plan d'actions de cinq (5) ans, a été élaborée. Des rencontres techniques de validation ont été organisées respectivement le 19 février 2017 (au niveau ministériel, entre les techniciens du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable et ceux du Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime). Une deuxième rencontre nationale de validation a été tenue le 06 juillet 2017 avec l'ensemble des parties prenantes impliquées. Cette stratégie traduit les options d'adaptation déclinées dans le PNA-Pêche en Plan d'Actions Opérationnel (de cinq ans) avec des fiches de projets et un budget de quatre-vingt milliards six cent quatre-vingt millions (80 680 000 000) F CFA nécessaire pour la mise en oeuvre. En perspectives, le projet USAID/COMFISH Plus va renforcer cette synergie d'action multisectorielle avec la mise en place d'une cellule de mobilisation des fonds et de suivi/évaluation accompagnée d'une stratégie de vulgarisation à tous les niveaux.



**Figure 18: Cérémonie de signature du Plan National d'Adaptation Pêche Changement Climatique et de validation de la stratégie d'opérationnalisation du PNA-Pêche**

***Mise en place d'une Plateforme nationale pour le suivi de la mise en œuvre du PNA-Pêche.***

Les cadres de concertation Pêche /Environnement Changement climatique ont abouti à la signature d'un arrêté interministériel N° 07-980 du 12 mai 2017 entre le Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime et celui de l'Environnement et du Développement Durable portant : « **Création de la plateforme nationale pêche changement climatique (PNPCC)** ». Ce cadre va accompagner au niveau institutionnel et réglementaire, le processus d'opérationnalisation du PNA- Pêche. Cette initiative fait partie de la stratégie de sortie du projet USAID/COMFISH Plus dans le sens où, la Plateforme va poursuivre le processus de la mise en œuvre du PNA-Pêche. Pour son fonctionnement, des organes de gouvernance devant piloter ce cadre de réflexion scientifique, ont été mis en place et sont composés de professionnels et des acteurs clés du secteur de la pêche ; des structures étatiques tels que le Ministère des Finances et celui de l'Environnement ; des parlementaires ; du Conseil Economique, Social et Environnemental ; du Haut Conseil des Collectivités Locales ; des Organisations Non Gouvernementales (ONG) ; des Partenaires Techniques et Financiers (FTF) ; des instituts de recherche et des universités ainsi que le secteur privé. En outre, le bureau de la Plateforme composé du Président, du Vice- président et du Secrétariat, a été installé officiellement le 27 septembre 2017. La Présidence est assurée par le Conseil National Interprofessionnel de la Pêche Artisanale (CONIPAS) ; la vice-présidence : par le Haut Conseil des Collectivités Locales (HCCL) et le secrétariat est allé à la Direction des Pêches maritimes (DPM). L'installation de ce bureau marque le démarrage des activités de la plateforme Pêche /changement climatique. En perspective, le projet USAID/COMFISH Plus compte appuyer la mise en œuvre de la feuille de route de la PNPCC dont les actions phares et urgentes sont entre autres : l'élaboration du règlement intérieur, la mise en place des plateformes locales fonctionnelles au niveau des CLPA et le renforcement de leurs capacités.

***Appui au renforcement de capacités institutionnelles des institutions et acteurs et synergies d'actions avec le projet CINCERE.*** Au niveau institutionnel le projet a appuyé le financement d'une plateforme SMS et a renforcé les capacités des prévisionnistes de l'ANACIM, en modélisation marine. Ce renforcement des capacités des agents de l'ANACIM vise à donner plus de précisions et de spécificités aux services climatiques diffusés aux acteurs de la pêche artisanale en vue de leur sécurité en mer. Pour pérenniser le Système d'Alertes Précoces (SAP), le cadre de partenariat entre le projet USAID/COMFISH Plus, le projet USAID/CINCERE et la Direction de la Surveillance et de la Protection des Pêches (DPSP), a été renforcé par des rencontres de planification à tous les niveaux ayant abouti à l'élaboration d'une feuille de route. Cette dernière traduit les actions phares à mener dont la mise en place de cellules de veille et de comités de suivi au niveau local.

Un accord de partenariat a également été signé avec la Direction de l'Alphabétisation et des Langues Nationales (DALN) en appui à la mise en œuvre des plans d'action annuels élaborés par les femmes transformatrices.

Parallèlement, plusieurs rencontres de synergie avec l'Agence Nationale des Energies Renouvelables (ANER) ont été tenues pour le renforcement des capacités techniques et logistiques des femmes transformatrices en équipements et moyens de productions résilients aux changements climatiques (fours solaires/séchoirs solaires).

## **Appui à la mise en œuvre de la stratégie nationale d'adaptation au niveau Local.**

Pour appuyer la mise en œuvre de la Stratégie nationale d'adaptation aux changements climatiques au niveau local, les activités suivantes ont été menées cette année : l'évaluation du Système d'Alertes Précoces (SAP) et le renforcement de capacités des acteurs à la base ; des rencontres de mise en place de comités de suivi /pilotage des plans locaux participatifs d'adaptation de la grande côte et de la Casamance (Ziguinchor et Kafountine).

***Evaluation du système d'alertes précoces.*** Faisant partie des actions prioritaires d'adaptation proposées par les acteurs à la base, la ***plateforme SMS et le Système d'Alertes Précoces*** ont été appuyés par le projet en collaboration avec l'ANACIM. Après deux années d'exécution, une évaluation du système a été effectuée dans l'ensemble des zones d'intervention du projet couverts par les CLPA de Rufisque/Bargny, Yénne/Dialaw, Mbour, Sindia Nord/Sindia Sud, Joal/Fadjiouth, Saint Louis, Casamance et le Sine Saloum. Cette évaluation s'est effectuée à deux niveaux : des rencontres de collectes d'information par collège et au niveau des « *mbaars* » (aires de repos des acteurs) et une validation par l'ICC (Instance de Coordination et de Conseil des CLPA). Ainsi l'évaluation a permis aux principaux bénéficiaires d'identifier les contraintes et facteurs de blocage, d'évaluer les besoins en informations météorologiques et de proposer des pistes de solutions en vue d'améliorer et de pérenniser le système.

Dans l'ensemble, l'avènement de ce SAP a été salué par l'ensemble des acteurs par rapport à sa contribution à la sécurité des pêcheurs en mer. Une des contraintes phares qui a été soulevée à l'unanimité est le retard parfois constaté dans la réception des alertes par les acteurs.

***Mise en place des comités de suivi/pilotage des plans locaux d'adaptation de Ziguinchor/Kafountine et Saint Louis.*** Sous la supervision des autorités administratives locales et en étroite collaboration avec les services techniques déconcentrés, les comités de suivi/pilotage des plans locaux d'adaptation de Saint Louis, Ziguinchor et Kafountine ont été installés et approuvés par arrêtés préfectoraux. Ainsi, ces comités de pilotage installés (pilotage/suivi), vont donner des orientations sur la mise en œuvre du Plan local d'adaptation avec un plan d'action annuel validé techniquement ; développer des stratégies de mobilisation des ressources humaines et financières avec l'appui des partenaires locaux et assurer le suivi/l'évaluation des options de mise en œuvre du Plan local décliné dans le plan d'action annuel. Parallèlement un total de mille cent soixante-douze (1172) acteurs dont huit cent cinquante-neuf (859) femmes, ont été formés en services climatiques et adaptation.



Figure 19: Mise en place et validation des comités de suivi/pilotage Plan Local d'Adaptation de Ziguinchor, Kafountine et Saint Louis

**Le genre/ Améliorer la résilience des femmes transformatrices.** Les actions menées cette année se résument à l'évaluation des comités et des chartes de salubrité, aux ateliers de renforcement de capacités des femmes en gestion financière, aux ateliers de formation en alphabétisation avec la DALN et à l'appui en Activités Génératrices de Revenus (AGR).

***Evaluation des comités de salubrité et renforcement de capacités en gestion financière.*** Le renforcement de capacités de 360 femmes transformatrices en outils de gestion financière et d'auto organisation, a été poursuivi cette année. Cette activité entre dans le cadre de la mise en œuvre des plans d'action élaborés par les femmes transformatrices des comités de salubrité des localités suivantes : Sine Saloum ; Sindia Nord/Sindia Sud ; Joal/Fadiouth, Rufisque/Bargny ; Yenne/Dialao et Mbour.



**Figure 20: Renforcement des capacités des femmes en gestion financière**

Les comités de salubrité collectent des fonds propres leur permettant de fonctionner. Les sommes sont collectées à travers les cotisations mensuelles (500 FCFA/membres), les cotisations journalières (200 FCFA/membres) ; les amendes (500 FCFA), le crédit revolving avec un taux d'intérêt consensuel.

***Démarrage des classes d'alphabétisation.*** Une formation initiale a été organisée à Mbour du 24 au 29 juillet 2017. La rencontre a regroupé les responsables régionaux et départementaux d'alphabétisation (RRA, RDA), les coordonnateurs des CLPA, les relais du projet USAID/COMFISH Plus, le service départemental de Mbour, l'équipe de la DALN et du projet USAID/COMFISH Plus. L'objectif du programme étant de former des femmes leaders (monitrices) : relais en alphabétisation au sein de chaque comité. Les sessions se sont déroulées sous forme de travaux d'ateliers pratiques : 1) l'identification des besoins en formation des acteurs locaux ; 2) l'approche méthodologique des contenus de formation ; 3) les éléments des outils de recueil de données de sites ; 4) les acteurs à mobiliser ; 5) les plans de cours à dérouler ; 6) les résultats attendus des facilitatrices en alphabétisation, ont été abordés. Ainsi pour accompagner la mise en œuvre, le suivi des activités planifiées et la tenue des classes, un contrat d'objectifs servant de feuille de route, a été élaboré.



Figure 21: Formation initiale des femmes transformatrices avec la Direction de l'Alphabétisation et des Langues Nationales

*Appui aux activités génératrices de revenus/ équipements et matériels aux comités.* Des Activités Génératrices de Revenus appuyées par le projet, ont été déroulées au profit des femmes transformatrices des comités de Missirah, Diamniadio, Khelcom, Pointe Saréne, Guéréo et Ndayane. Ces activités génératrices peuvent être considérées comme un levier pour booster le pouvoir socio-économique des femmes dans un contexte de plus en plus marqué par la raréfaction des ressources halieutiques, matières premières indispensables à la transformation artisanale.



Figure 22: Appui en Activités Génératrices de Revenus (AGR) aux femmes transformatrices de Guéréo et Ndayane (Sindia), Khelcom (Joal), Missirah et Diamniadio (îles du Saloum)

*Appui au processus de renforcement de la dynamique organisationnelle des aires de transformation de Fass Boye, Mbao, Pencum Sénégal et Goxxu Mbaac.* Dans le cadre du programme de modernisation des aires de transformation artisanales entamé par le ministère des pêches, le projet USAID/COMFISH Plus a démarré cette année, à la demande du Ministre de la Pêche et de l'Economie Maritime, un processus de renforcement de la dynamique organisationnelle des femmes transformatrices de Mbao, Fass Boye, Pencum Sénégal et Goxxu Mbaac. Ainsi, des rencontres de concertation ont été organisées avec les différentes parties prenantes à tous les niveaux pour identifier les lacunes, les besoins et définir de manière consensuelle, les mesures de gestion administratives, financière et environnementales.



Figure 23: Concertations avec les femmes transformatrices de Fass Boye, Pencum Sénégal, Goxxu Mbaac et Mbao.

### 3.4.2. Gouvernance/Décentralisation

**Recrutement, formation et installation de nouveaux facilitateurs.** Les nouveaux facilitateurs recrutés dans le cadre de la phase d'extension du Projet USAID/COMFISH Plus ont été formés du 13 au 16 novembre 2016. Ceci leur a permis de mieux appréhender les objectifs et les axes d'intervention du Projet. Ce fut également l'occasion de revisiter les techniques et outils de facilitation de même que l'approche participative utilisée par le projet.



Figure 24: Plénière lors de la session de formation

Après leur formation, ces facilitateurs ont été déployés dans les CLPA du Sine-Saloum, Cayar, Saint Louis, Ziguinchor et Kafountine.

**Poursuite des activités de surveillance participative.** Les activités de surveillance participative se sont poursuivies durant l'année 2017. A la demande de l'administration et des acteurs, le nombre de deux (02) sorties par CLPA et par mois, a été augmenté à trois (03) sorties par mois. Globalement, cent soixante-douze (172) sorties maritimes ont été financées pour les CLPA de Mbour, Joal Fadiouth, Sindia Nord, Rufisque/Bargny, Yéne/Dialaw, Cayar, Kafountine, Ziguinchor et Saint-Louis. Près de *deux mille trois cent quarante (2344)* pirogues ont été inspectées par les brigades et stations de surveillance côtières et *trois cent cinquante une (351)* arraisonnées. Au cours de ces patrouilles, les infractions suivantes ont été notées :

non port du gilet de sauvetage ; insuffisance de gilet dans la pirogue ; absence de permis de pêche ; engins de pêche non règlementaires ; défaut d'immatriculation des pirogues ; l'utilisation de filets prohibés (mono filament) et capture et transformation de juvéniles.

La fréquence des juvéniles dans les captures a été notée dans beaucoup de centres de pêche occasionnant ainsi des saisies massives. C'est ainsi que quatre-vingt-quatorze (94) tonnes de juvéniles ont été saisies et détruites à Rufisque et quarante-sept (47) tonnes à Kafountine.

En outre, du fait de la fréquence de mauvaises pratiques dans la phase post-capture au niveau des quais de pêche et site de transformation, des opérations de contrôle spontané ont aussi été organisées dans les CLPA de Mbour, Joal Fadiouth, Kafountine. Elles ont permis de constater beaucoup de pratiques interdites par les conventions locales et relatives à l'insalubrité des sites de transformation artisanale, le séchage de produit à terre et les mauvaises conditions de conservation des produits.

Il apparait aussi dans les résultats que les agents assermentés font la plupart du temps, un travail de sensibilisation et d'avertissement avant d'appliquer les sanctions. Toutefois à Saint-Louis, Ziguinchor, Kafountine et Rufisque, des amendes et des saisies de matériels ou produits de pêche ont été notées.



**Figure 25: Saisie de filet à Ziguinchor**

***Evaluation et actualisation des conventions locales des CLPA.*** L'évaluation et la mise à jour des conventions locales ont été réalisées dans la plupart des CLPA. L'objectif de cette initiative étant d'actualiser les règles de gestion locales pour une gouvernance locale efficace des pêcheries.

Ainsi, des focus groupe ont été organisés durant tout le second trimestre de l'année fiscale avec l'ensemble des collègues ou comités villageois des CLPA pour recueillir toutes les informations se rapportant à la mise en œuvre des conventions locales. Au total, vingt (20) focus group ont été organisés dans les CLPA de Mbour, Sindia Nord, Sindia Sud, Joal Fadiouth, Cayar, Saint Louis, Rufisque/Bargny, Yene/Dialao, Ziguinchor, Kafountine et Cayar. Ces consultations ont touché quatre cent soixante-quatre (464) acteurs composés de mareyeurs, pêcheurs, transformatrices/transformateurs et prestataires de services.

Les informations recueillies à la base ont été partagées avec les Instances de Coordination et de Conseil (ICC) des CLPA. Ces restitutions ont permis d'identifier les acquis, les contraintes



et les recommandations dans le but de réajuster la démarche de mise en œuvre des conventions locales.

Dans certains CLPA, ces ateliers de restitution ont été présidés par les Sous-préfets ou encore les Préfets de la localité. Dans d'autres CLPA, ce sont les secrétaires de CLPA (Inspecteurs Départementaux ou chefs de poste) qui ont été mandatés pour présider les rencontres. Globalement, les conclusions des ateliers ont montré la contribution efficace des conventions locales dans la gestion durable des ressources halieutiques. Elle a incité favorablement les acteurs à s'acquitter du paiement des redevances du permis de pêche, l'immatriculation des embarcations, le respect du maillage des filets, la baisse des conflits intra et interprofessionnels ainsi que le respect des normes d'hygiène et de qualité dans les centres de débarquements et de transformations des produits halieutiques.

En guise de solutions, des actions ont été suggérées par les acteurs pour une mise en œuvre plus efficace de la convention locale. Il s'agit du renforcement des moyens financiers des CLPA ; de la vulgarisation à travers les médias et la traduction de l'outil dans les langues locales ; l'augmentation du nombre de sorties de surveillance ; la capacitation des acteurs et l'organisation périodique de concertation entre les différents métiers. De nouvelles mesures ont été également suggérées pour être intégrées dans les conventions locales. Le MPEM travaille sur le statut juridique de la surveillance participative du CLPA. Par ailleurs, une ordonnance sur le statut de l'auto-surveillance du pêcheur devra prochainement être publiée par le MPEM.



Figure 26: Restitution et validation des résultats de la convention de Kafountine

A noter que seul le CLPA de Saint Louis a mené à terme le processus d'actualisation de la convention locale et l'autorité administrative a approuvé le document. Dans les autres CLPA, le processus va se poursuivre en 2018.

**Mobilisation de fonds des CLPA.** La mise œuvre des stratégies de mobilisation interne de fonds a été évalué dans chaque CLPA et un plan d'action produit.

L'évaluation de la stratégie a concerné les CLPA de Yene/Dialaw, de Sindia Nord et de Mbour. Ont participé à ces ateliers d'évaluation, les membres des ICC concernés et les chefs de poste de contrôle des pêches.



Figure 27: Atelier de Mbour

Le montant total mobilisé dans les trois CLPA visités s'élève à 3 054 500 Francs CFA et se répartit comme suit :

- 2 135 000 F CFA ont été mobilisés dans le CLPA de Mbour, représentant l'ensemble des cotisations des membres des différents collèges de métiers et la vente des cartes de membre ;
- 635 000 F CFA dans le CLPA de Yene/Dialao. Ce montant correspond aux sommes issues de la vente de cartes de membres de collèges et l'appui des partenaires (AFRICA FISH) impliqués dans la mise en œuvre du PTA ;
- 284 500 F CFA ont aussi été mobilisés dans le CLPA de Sindia Nord et représentent la vente de cartes de membres au niveau des collèges ;
- A noter également que le CLPA de Sindia Nord a récemment acquis un terrain de 300 m<sup>2</sup> à Ngaparou (d'une valeur approximative de 5.000 000 F CFA) offert par la commune de Saly pour abriter son siège.

Dans les CLPA de Ziguinchor, de Kafountine, de Sindia Sud, de Rufisque et de Cayar, les résultats obtenus se résument comme suit :

#### Vente de carte de membres de collège et cotisation

- à Ziguinchor, le montant total de la vente de cartes s'élève à 1 757 500 Francs CFA ;
- dans le CLPA de Kafountine, ce montant est estimé à 1 871 000 Francs CFA ;
- pour les CLPA de Rufisque et Cayar, les montants issus de la vente de cartes sont encore modestes et s'élèvent respectivement à 120 000 et 98 000 Francs CFA ;
- dans le CLPA de Sindia Sud, les acteurs ont opté pour la cotisation annuelle des CLP (comités locaux de pêche). Le montant total mobilisé est estimé à 265 000 Francs CFA.

#### Contribution financière du GIE Interprofessionnel de gestion des quais de pêche.

Cette stratégie est mise en œuvre uniquement dans le CLPA de Kafountine où un accord a été trouvé entre le GIE interprofessionnel et la commune de Kafountine, pour allouer au CLPA, un pourcentage de 5% des bénéfices mensuels réalisés par le GIE en contribution à la gestion

des ressources halieutiques. Au titre de cet accord, le cumul des montants reçus par le CLPA depuis la signature du contrat en 2016 s'élève à 1 237 035 Francs CFA.

#### Sollicitation de subvention aux partenaires.

La plupart des CLPA reçoit du projet USAID/COMFISH Plus, un appui mensuel pour la surveillance participative. Le projet ADUPES a octroyé, cette année, un appui de 1 000 000 de Francs CFA au CLPA de Sindia Sud pour appuyer la mise en œuvre de son PTA. Cependant, le projet ADUPES compte étendre son appui aux CLPA de Rufisque/Bargny et de Cayar.

Le CLPA de Saint-Louis mobilise des fonds grâce à la location de matériel acquis à travers son propre budget. Parallèlement, la location de sa salle de réunion a aussi été retenue parmi les stratégies de mobilisation de ressources additionnelles. Globalement dans le CLPA de Saint-Louis, la somme de 4 226 000 frs a été enregistrée dans la rubrique mobilisation de ressources additionnelles.

Pour préserver ces acquis et améliorer les résultats déjà obtenus, des plans d'actions ont été élaborés dans chaque CLPA.

#### ***Elaboration de nouvelles conventions locales***

De nouvelles conventions locales sont en cours d'élaboration dans la zone du Sine Saloum. Elles concernent sept (07) nouveaux CLPA qui sont : Niodior, Bassoul, Djirnda, Foundiougne, Sokone, Toubacouta et Missirah. La convention locale est un processus qui comprend plus d'une dizaine d'étapes dont celles décrites ci-dessous, réalisées cette année.

**1). Installation de nouveaux facilitateurs.** Deux nouveaux facilitateurs ont été affectés à Foundiougne et à Toubacouta pour appuyer le processus d'élaboration de la convention locale dans les CLPA du Sine Saloum. Leur installation officielle s'est faite au cours du second trimestre 2017. Pour faciliter leur immersion, des bureaux ont été aménagés dans les locaux du service des pêches pour une meilleure collaboration avec les agents des pêches ainsi que les professionnels de la zone.



Figure 28: Visite du bureau du facilitateur à Toubacouta

Ainsi, diverses rencontres ont été organisées pour présenter les facilitateurs aux autorités locales et acteurs de la pêche dans les zones concernées. Cette activité a revêtu une double importance dans la mesure où elle leur a permis d'identifier les acteurs clés qui interviennent dans la gestion des ressources halieutiques mais surtout de prendre connaissance de certaines réalités liées à la pêche dans les localités.

**2). Information et sensibilisation des acteurs dans le cadre de l'élaboration des conventions locales dans les CLPA du Sine Saloum.** Des rencontres communautaires d'information sur l'élaboration de la convention locale dans les sept CLPA ont été organisées au cours du second trimestre 2017. Elles ont ainsi permis d'informer les autorités administratives et locales (Préfets, Sous-préfets, administration des pêches et collectivités locales), du démarrage des activités, en vue de leur collaboration dans le processus d'élaboration de la convention locale. Sept (07) rencontres ont ainsi été organisées avec les membres des Instances de Conseil et de Coordination (ICC) des CLPA de Bassoul, Foundiougne, Niodior, Djirnda, Toubacouta, Missirah et Sokone. Ces ateliers ont permis de présenter les objectifs de la convention locale, ses domaines d'application, la démarche d'élaboration (étape par étape) ainsi que les rôles et les responsabilités des différents acteurs impliqués dans le processus. Au total, près de 201 acteurs ont été informés et parmi lesquelles, on peut noter entre autres : les chefs de poste et de contrôle des pêches, les membres des Instances de Coordination et de Conseils (ICC) des CLPA et les autorités administratives qui ont d'ailleurs présidé la plupart de ces rencontres.

**3). Signature de protocole d'accord avec les sept (07) CLPA.** Un protocole d'accord entre le Projet et les CLPA du Sine Saloum a été proposé. Ce protocole constitue un engagement des deux parties et définit les rôles et les responsabilités de chacune des parties. Au final, les sept (07) CLPA par l'intermédiaire de leurs ICC, ont validé le document de partenariat avec le Projet. Les documents ont aussi fait l'objet d'approbation par les Préfets et Sous-préfets, par ailleurs présidents des CLPA.



Figure 29: Séance de validation des protocoles dans les CLPA de Bassoul et Niodior

**4). Choix et formation des relais communautaires.** Lors des rencontres d'information, des relais communautaires chargés d'appuyer le processus d'élaboration de la convention locale ont été choisis par les ICC des sept (07) CLPA concernés. Les critères de choix suivants ont

été retenus : être volontaire ; habiter la communauté locale ; évoluer dans le secteur de la pêche ; savoir lire et écrire en français ; savoir s'exprimer dans une des langues locales et en français ; être âgé entre 18 et 50 ans ; être de bonne moralité.

Au total, 21 relais ont été désignés à raison de trois (03) relais par CLPA. Leur formation a été organisée les 13 et 14 janvier 2017 dans la salle de réunion du CLP à Foundiougne. Ainsi, durant ces deux jours, ils ont été capacités sur la réalisation des étapes clés du processus de la convention locale, telles que : l'établissement de l'état des lieux de la pêche dans chaque CLPA et l'identification des contraintes de la pêche et des règles de gestion des conventions locales. Ils ont été aussi renforcés sur certaines techniques : animation de réunion, faire un compte rendu d'activités technique, mener des enquêtes, etc.



Figure 30: Atelier de formation des relais à Foundiougne

**5). Situation de référence (acteurs, engins de pêche, infrastructures de pêche).** Après le choix des relais communautaires dans les différents CLPA, un renforcement de capacité s'en est suivi afin que ces derniers puissent appuyer le Projet dans la mise en place d'une situation de référence de l'exploitation des ressources halieutiques. Les principales informations collectées sont relatives au nombre de pêcheurs, leur profil, le matériel utilisé par les différents corps de métier qui s'activent dans l'exploitation des ressources halieutiques (pêcheur, mareyeur, transformatrice artisanale, exploitation des mollusques et prestataire de service) de même que les infrastructures d'appui à la pêche.

**6). Focus group avec les acteurs.** Afin d'identifier les contraintes qui jalonnent la pêche et ses activités connexes dans le Sine Saloum, un guide d'entretien a été administré aux acteurs sous forme de focus group par collègues (pêcheurs, mareyeurs, transformateurs, exploitants de mollusque des CLPA...). Cent soixante-sept (167) focus groupe ont été organisés ayant touché deux mille quatre cent quarante-neuf (2449) acteurs.



Figure 31: focus group avec les mareyeurs de Missirah et pêcheurs de Sokone

7). **Restitution et validation technique des résultats de l'état des lieux.** Pour la validation des résultats de l'état des lieux de la gestion de ressources halieutiques, les secrétaires des CLPA, les services techniques et l'équipe du projet ont participé à un atelier de restitution.

8). **Harmonisation des règles de gestion.** Une rencontre d'harmonisation a été organisée pour identifier des règles communes aux différentes ressources identifiées. Etaient présents pour chaque CLPA, les représentants de l'ICC dont le Secrétaire de CLPA, l'équipe technique du Projet et les facilitateurs de la zone. Au sortir de ces rencontres les acteurs se sont montrés satisfaits des règles proposées qui répondent clairement aux attentes de gestion durable des ressources halieutiques de la zone.

### 3.4.3. Communication/sensibilisation

**Poursuite et évaluation des émissions radios.** Des protocoles d'accord ont été renouvelés/signés cette année, avec les radios partenaires dans le but de renforcer la sensibilisation des acteurs de la pêche. Trois (03) nouvelles radios (Foundiougne FM, Betenty Niocok FM et Lux FM) ont été ajoutées aux 08 (huit) radios déjà existantes, ce qui porte à onze (11) le nombre des radios partenaires du projet. Ces nouvelles radios permettront d'appuyer, d'une part, la vulgarisation et la mise en place des conventions locales dans les îles du Saloum (Foundiougne FM et Betenty Niocok) et renforcer, d'autre part, la couverture du CLPA de Mbour (Lux FM) qui est un CLPA relativement vaste.

L'ensemble des radios partenaires du projet sont : *La Côtère* (Joal), *Dunia et Lux FM* (Mbour), *SEN FM* (Sindia Nord), *Jokko FM* (Rufisque), *Cayar FM* (Cayar), *Teranga FM* (Saint-Louis), *Sud FM* – Ziguinchor, *Kaf FM* (Kafountine), *Foundiougne FM* et *Betenty Niocok* (Iles du Saloum).



Figure 32: Photo de famille des représentants des radios communautaires



Figure 33: Remise de chèques et des protocoles à quelques représentants des radios communautaires

Ainsi, au titre de l'exercice 2017, près de trois cent (300) émissions ont été réalisées et diffusées par les radios partenaires. La plupart des émissions ont porté sur le code de la pêche, l'immatriculation des pirogues et redevances, le CLPA et son fonctionnement, les organes et rôles des différents responsables, les préventions des conflits, la sensibilisation des acteurs pour les paiements des redevances, la pêche INN, la sécurité en mer, etc.

Chacune des radios partenaires réalise et diffuse une (01) émission radio chaque semaine. Les thèmes étant choisis de manière participative et inclusive à travers des comités de sélection de thèmes mis en place dans chaque CLPA et regroupant des représentants des CLPA, de l'administration locale des pêches, de la radio partenaire concernée et du projet COMFISH Plus.

#### ***Activités de sensibilisation et de visibilité***

*Organisation d'un débat télévisé sur la pêche INN.* Ce débat télévisé réalisé avec la RTS qui a une couverture nationale vise à contribuer à renforcer les actions à l'encontre de la pêche INN au Sénégal. Cette publicité devrait aider à renforcer la gestion des pêcheries.

*Organisation de représentations théâtrales pour appuyer la mise en œuvre des conventions.* Faisant suite au franc succès enregistré par les prestations théâtrales et projections publiques organisées par le projet au cours de la première phase du projet et à la demande des acteurs, le projet a facilité, cette année, des prestations théâtrales dans quatre (04) CLPA (Mbour, Joal, Kafountine et Saint-Louis) pour appuyer la mise en œuvre de leurs conventions locales.

1). Prestation théâtrale contre la pêche aux juvéniles dans le CLPA de Mbour, Joal et Kafountine

Dans les CLPA de Mbour, Joal et Kafountine, le projet USAID/COMFISH Plus, en collaboration avec lesdits CLPA, a facilité, respectivement en avril et mai 2017, l'organisation d'une représentation théâtrale sur *l'interdiction de la pêche aux juvéniles*. L'objectif de ces différentes manifestations était de sensibiliser les acteurs à la base des CLPA concernés sur les effets dévastateurs de la pêche aux juvéniles et de promouvoir les bonnes pratiques contre la problématique y compris le respect, par tous les acteurs, des mesures prises contre cette mauvaise pratique de pêche dans les conventions locales.



Figure 34: Prestation de la troupe de théâtre de Mbour



Figure 35: Prestation de la troupe Yoon wu leer de Joal





Figure 36: Prestation de la troupe Askani bi de Kafountine

Ces différentes représentations théâtrales ont drainé beaucoup de spectateurs dans les différents CLPA. Plusieurs facteurs expliquent cette forte mobilisation des acteurs : le choix du médium utilisé : le **théâtre**, qui est beaucoup apprécié des acteurs de la pêche, le choix du lieu et de l'heure de la manifestation : **le quai de pêche**, lieu d'activité des acteurs de la pêche et **le crépuscule**, période relativement creuse ou de basses activités pour les acteurs. Il faut également ajouter à cela l'utilisation d'un crieur public, la diffusion de bandes annonces par les radios communautaires partenaires dans les trois CLPA (*Dunia, La Côtière et Kaf FM*), l'animation culturelle par des troupes locales, l'organisation de jeux concours et la distribution de tee-shirts avant les prestations théâtrales.



Figure 37: Vue partielle des spectateurs à Kafountine



**Figure 38: Vue partielle des spectateurs à Joal**



**Figure 39: Prestation des femmes transformatrices de Mbour avant la représentation théâtral**



Figure 40: Remise de tee-shirts à deux gagnants du jeu concours à Joal

Outre ces prestations théâtrales, un film vidéo a également été diffusé dans le CLPA de Mbour sur les initiatives de cogestion facilitées par le projet, en collaboration avec les acteurs à la base.

2). Prestation théâtrale dans le CLPA de Saint-Louis. La prestation théâtrale de Saint-Louis, organisée en juillet 2017, a porté sur *la sécurité en mer* qui est une des problématiques majeures de la pêche dans ce CLPA.

Comme les autres prestations, celle de Saint-Louis a connu une très forte mobilisation des acteurs et du grand public. L'animation culturelle a été assurée par la troupe de femmes de Saint-Louis, la prestation des maîtres-nageurs et la troupe théâtrale de Saint-Louis.

***Mise à disposition de vidéos de capitalisation du projet USAID/COMFISH auprès des partenaires.*** Le projet a aussi procédé à la dissémination, auprès des principaux partenaires (CLPA, Administration des pêches, instituts de recherche et de formation, ONG partenaires, bailleurs, etc.) de deux (02) vidéos de capitalisation du projet USAID/COMFISH. Ces vidéos, réalisées en wolof et sous-titrées en français avec la collaboration des CLPA et des partenaires, portent sur les principaux résultats de la première phase du projet.

La première vidéo intitulée « ***Cinq ans de contribution à la gestion concertée des ressources halieutiques au Sénégal*** », met en exergue l'apport, au cours des cinq dernières années, du projet USAID/COMFISH, à travers les témoignages de différents acteurs et partenaires du secteur de la pêche au Sénégal.

La deuxième vidéo, qui a pour titre « ***Maty Ndao, femme pionnière dans l'autonomisation des femmes transformatrices au Sénégal*** », souligne, quant à elle, les efforts consentis par le projet et ses partenaires en faveur de la modernisation des sites de transformation artisanale des produits halieutiques et de l'autonomisation des femmes transformatrices au Sénégal.

Les vidéos de capitalisation ont été mises à la disposition des principaux partenaires du projet via des clés USB et les liens YouTube de ces vidéos.

***Couverture médiatique des activités majeures du projet.*** Le projet a facilité la couverture médiatique de deux activités majeures : la cérémonie d'installation du réseau national des CLPA et la 19<sup>ème</sup> Session de la Conférence des ministres de la Commission Sous régionale des Pêches (CSRP).

*Couverture de la cérémonie d'installation du réseau national CLPA.* Dans le cadre de la cérémonie officielle d'installation du bureau du réseau national des CLPA organisé le jeudi 15 juin 2017 à l'hôtel King Fahd à Dakar, le projet en collaboration avec la cellule communication du ministère de la Pêche, a facilité la visibilité de l'événement par une couverture médiatique d'une vingtaine de médias (5 chaînes de télé, 5 radios, 8 représentants de la presse en ligne et 5 de la presse écrite).



**Figure 41: Bureau exécutif du réseau national des CLPA**

**Photo 48 : Bureau exécutif du réseau national des CLPA**

Ci-dessous quelques liens de la couverture par la presse en ligne :

<http://www.aps.sn/actualites/economie/peche/article/les-clpa-vont-ameliorer-la-gouvernance-des-pecheries-artisanales-ministre>

<http://www.newsjs.com/sn/cogestion-des-peches-au-senegal--le-bureau-national-des-clpa-install%C3%A9/dzHb76OCzczSkmMqEFaad1pqSuG6M/>

<http://www.newsjs.com/url.php?p=http://www.rewmi.com/cogestion-peches-senegal-bureau-national-clpa-installe.html>

<http://www.newsjs.com/url.php?p=http://laviesenegalaise.com/peche-artisanale-installation-du-reseau-national-des-conseils-locaux-de-la-peche-artisanale>

<http://www.lactuacho.com/peche-installation-du-bureau-national-des-clpa-quest-ce-qui-pourrait-changer/>

<http://www.lesoleil.sn/2016-03-22-23-21-32/item/59616-peche-les-conseillers-locaux-de-peche-artisanale-installent-leur-reseau-departemental.html>

<http://lesoleil.sn/2016-03-22-23-21-32/item/65904-peche-artisanale-un-instrument-de-cogestion-des-ressources-mis-en-place.html>

*Couverture de la 19<sup>ème</sup> Session de la Conférence des ministres de la Commission Sous régionale des Pêches (CSRP).* Le projet en collaboration avec les cellules communication du MPEM et de la CSRP, a facilité, la couverture médiatique de l'évènement. Ci-dessous, les liens de la couverture de l'évènement

<https://www.business221.com/2017/05/19/retard-de-cotisation-etats-perte-de-credibilite-retard-de-payement-salaires-maux-ont-gangrene-commission-regionale-peches/>

<http://www.lesoleil.sn/2016-03-22-23-21-32/item/64818-commission-sous-regionale-des-peches-la-guinee-bissau-herite-du-secretariat-permanent.html>

<http://guineenews.org/sommet-de-commission-regionale-peches-guinee-joue-a-larbitre-facilite-relande-de-linstitution/>  
<http://www.tradefm.net/redaction/?p=45877>  
<http://www.guineepanorama.com/2017/05/22/peches-nouvel-exploit-reussi-par-le-ministre-andre-loua/>  
<http://fr.allafrica.com/stories/201705200125.html>  
[http://www.dakaractu.com/29-eme-Session-extraordinaire-du-comite-de-la-CSRP-une-nouvelle-version-lancee\\_a131725.html](http://www.dakaractu.com/29-eme-Session-extraordinaire-du-comite-de-la-CSRP-une-nouvelle-version-lancee_a131725.html)  
[http://www.dakaractu.com/29-eme-Session-extraordinaire-du-comite-de-la-CSRP-une-nouvelle-version-lancee\\_a131725.html](http://www.dakaractu.com/29-eme-Session-extraordinaire-du-comite-de-la-CSRP-une-nouvelle-version-lancee_a131725.html) (video)  
<http://yamatele.tv/yamateletv/autres/PLq1WLQUZU/peche-sans-autorisation-la-chine-accusee-de-dilapider-les-ressources-halieuistiques-de-la-sous-region> (video)  
Autre  
<http://www.lequotidien.sn/rufisque-transmission-des-alertes-meteorologiques-le-guide-des-pecheurs/> (météo Rufisque)

**Mise en place de supports de communication.** En termes de supports de communication, le projet a procédé au renouvellement de divers supports de communication pour la première année de COMFISH Plus.

- Panneaux.
- Cartes de visite et autocollants.
- Agendas/blocs notes.
- Mise en place de signalétique dans le bureau de terrain du projet à Mbour.

## IV. GESTION DU PROJET

### 4.1. Stratégies/mécanismes/parteneriat

**Rencontres de coordination et de planification des activités du Projet.** Deux rencontres de coordination et de planification des activités se sont tenues avec la participation du staff technique du projet, des facilitateurs et des partenaires (acteurs et administration des pêches) respectivement du 22 au 24 novembre 2016 et du 07 au 09 mars 2017.

Le premier atelier a surtout permis aux partenaires de prendre connaissance des axes d'intervention du Projet durant la phase d'extension mais également du contenu du Plan de Travail Annuel (PTA). Il a aussi servi de prétexte à un exercice de planification avec les collaborateurs du Projet pour les mois de décembre, janvier et février 2017.

Quant à la seconde rencontre, elle a pris des allures d'évaluation en rapport avec les activités déroulées dans le trimestre précédent. Les activités planifiées au cours de cette dernière rencontre avaient été axées sur la mise en œuvre du Plan de gestion de la sardinelle dans les CLPA de la Petite Côte, le Cap Vert et la Grande Côte Sud, la réactualisation des conventions locales dans les zones de mise en œuvre, l'élaboration de nouvelles conventions locales dans les CLPA du Sine Saloum, l'évaluation à mi-parcours des émissions radiophoniques et le renforcement de la dynamique organisationnelle des femmes.

**Autres activités de partenariat liées à la gestion durable des ressources.** Il s'agit de la contribution du projet à l'équipement de la maison des pêcheurs de Joal/Fadiouth en

collaboration avec l'Ambassade du Japon, la contribution à l'immersion de pots à poulpe dans le département de Mbour en collaboration avec la JICA et ADUPES (financé par l'Union Européenne).

Dans le cadre de l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'aménagement sur la pêche des Petits Pélagiques, le projet USAID/COMFISH Plus participe avec le projet GO WAMER et la CSRP aux concertations avec les acteurs de la pêche sur la gestion des pêcheries de l'ethmalose.

## **4.2. Leçons apprises**

1. La mise en place des conventions locales est extrêmement importante pour le renforcement de capacités des CLPA. Pour rendre fonctionnels ces CLPA, leurs capacités doivent être renforcées et une manière efficace de le faire est d'élaborer et de mettre en œuvre les conventions locales. Cela demande davantage de temps et des ressources financières supplémentaires pour le reste des CLPA qui ne disposent pas encore de convention locale ;
2. Les stratégies de mobilisation des fonds deviennent une réalité dans la plupart des CLPA. Elles s'inscrivent dans la durabilité parce qu'elles sont basées sur un système de planification et d'appropriation locales ;
3. Les opérations de surveillance ont été régulières et traduisent la vitalité des brigades de surveillance participative qui sont passées des actions de sensibilisation, avertissements à l'application stricte de la réglementation. Cette opérationnalité des brigades a donné des résultats importants dans la baisse des infractions liées à la pêche ;
4. La réactualisation des conventions locales dans les zones de mise en œuvre a été également un point fort qui a permis de mettre à jour le document par l'intégration de nouvelles règles de gestion. Les consultations menées auprès des collègues dans le cadre de l'évaluation desdites conventions locales ont aussi permis de mesurer la contribution efficace du document dans la gestion durable des pêcheries des CLPA. Les acteurs à la base ont besoin de leurs propres règles de gestion pour mieux se conformer à la réglementation nationale ;
5. L'engagement de plus en plus grand des autorités administratives, des services techniques locaux dans les activités du projet, laisse entrevoir une bonne stratégie de sortie à la fin des activités. Cet engagement et cette implication active et de plus en plus importante des acteurs dans les discussions et réformes politiques, est la résultante du renforcement des capacités effectué à tous les niveaux, par le projet, durant ces dernières années ;
6. La participation active des acteurs dans les discussions et réformes des politiques de pêche, est de plus en plus grande (participation à l'élaboration du nouveau code de la pêche). Cela est le résultat des actions de renforcement des capacités développées à tous les niveaux par le projet USAID/COMFISH et USAID/COMFISH Plus durant toutes ces années de mise en œuvre ;
7. Les rencontres inter CLPA d'harmonisation des règles de gestion sont des moments très forts d'échanges entre acteurs, mais aussi avec les services techniques. Cela permet de mieux asseoir une cogestion durable au niveau des zones de pêche. Les autorités centrales devraient à l'avenir, être présentes aux côtés de l'administration locale.

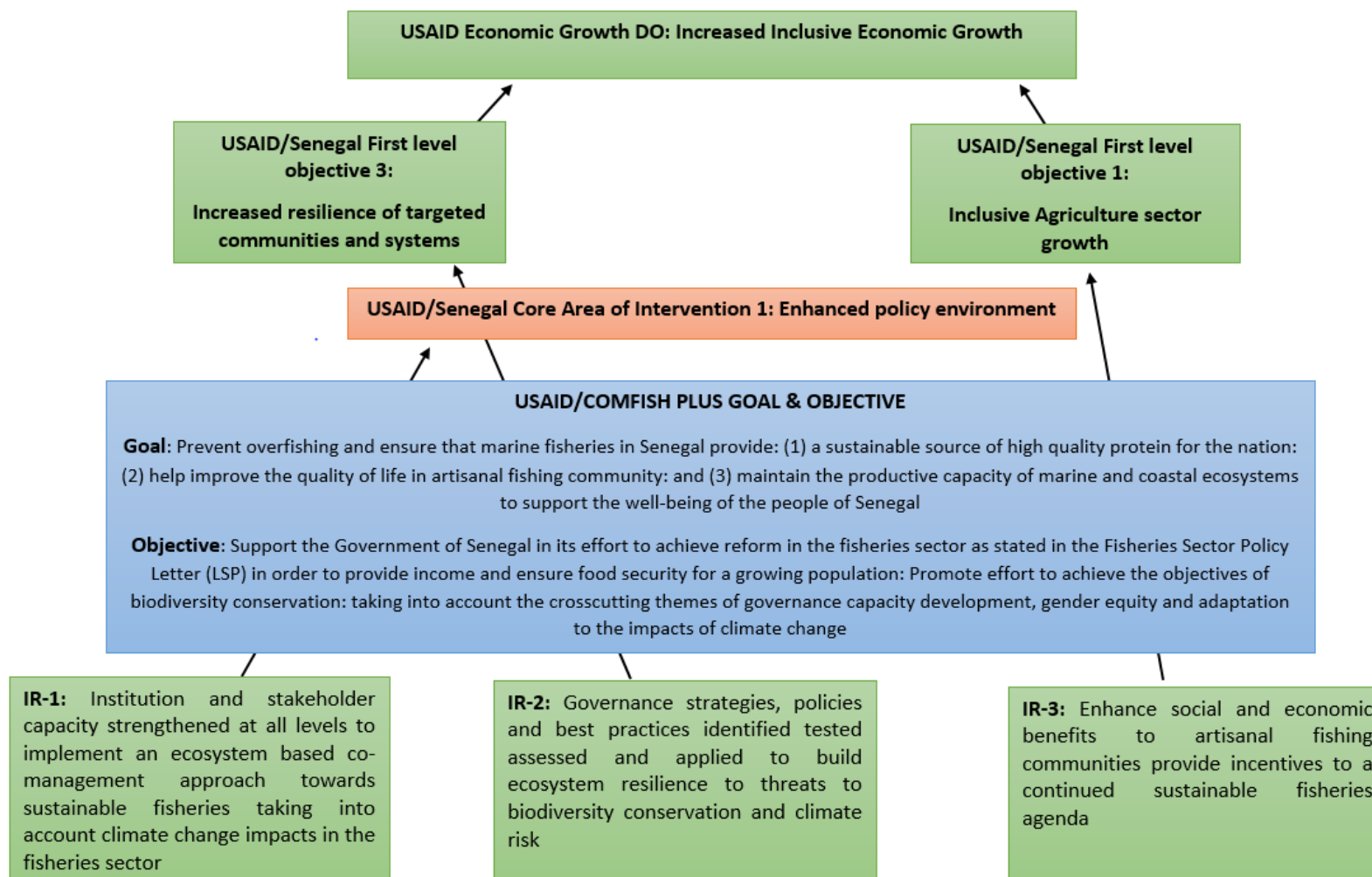
8. La mise en place des conventions locales au niveau du Département de Foundiougne est extrêmement importante pour le renforcement des capacités des CLPA dans cette région. Pour une contribution plus efficace de cette dynamique dans la gestion durable des ressources halieutiques au niveau de la région de Fatick, les deux (02) CLPA du Département de Fatick (Djifer et Fumela) doivent être intégrés au processus. Ceci d'ailleurs fut l'objet d'une demande officielle de l'inspecteur régional de la Région de Fatick. Il en est de même pour les onze (11) nouveaux CLPA installés en Casamance avec l'appui du projet USAID/COMFISH. En effet, pour rendre opérationnels ces CLPA, il faut renforcer leurs capacités et ceci ne pourra se faire qu'avec l'élaboration et la mise en œuvre de la convention locale pour ces derniers.
9. Accroître la résilience des femmes transformatrices dépend de la capacité de ces groupes de femmes à prendre le leadership dans les processus de prise de décision à tous les niveaux. L'expérience de renforcement des capacités des femmes transformatrices entamé par le projet depuis 2012, a révélé le dynamisme et le potentiel élevé de ces dernières au niveau local, illustré par l'engouement suscité par la mobilisation des fonds avec plus de (8) huit millions collectés (émanant de tous les comités dans la zone couverte par le projet depuis 2013). La réussite de cette expérience a même suscité l'attention du Ministre de la Pêche et de l'Economie Maritime (MPEM) qui a sollicité l'appui du projet dans le cadre de son programme de modernisation des aires de transformation artisanales de Mbao, Fass Boye, Pencum Sénégal et Goxxu Mbaac.
10. Le Système d'Alertes Précoces (SAP) constitue le modèle de service climatique efficace pour le secteur mais connaît un certain nombre de failles telles que révélées lors des évaluations effectuées cette année 2017. Les interfaces au niveau local doivent être renforcées pour un meilleur accès aux informations sur la sécurité en mer, par les bénéficiaires.
11. Les expériences tirées du processus d'élaboration et de mise en place du PNA ont démontré la nécessité de disposer d'un système de gouvernance et de suivi intégré multi acteurs. D'autres secteurs vulnérables au Sénégal ont appris du processus PNA Pêche et cela a suscité aussi l'intérêt de certains organismes régionaux et internationaux à investir dans le processus.

### 4.3. Rapport financier

Budget Line Items	Workplan Budget October 2016 to September 2017	Expense Quarter Ending Dec. 31, 2016	Expense Quarter Ending March 31, 2017	Expense Quarter Ending June 30, 2017	Expense Quarter Ending Sept. 30, 2017	Year 1 Expense	Workplan Budget Balance
Personnel	\$ 227,216	\$ 41,406	\$ 48,475	\$ 65,912	\$ 70,316	\$ 226,110	\$ 1,106
Fringe	\$ 125,101	\$ 22,621	\$ 27,087	\$ 35,828	\$ 36,975	\$ 122,511	\$ 2,590
Consultants and In country staff	\$ 894,891	\$ 142,113	\$ 159,904	\$ 284,946	\$ 169,678	\$ 756,641	\$ 138,250
Other direct costs	\$ 342,729	\$ 75,175	\$ 47,473	\$ 72,191	\$ 57,673	\$ 252,512	\$ 90,217
Travel	\$ 312,950	\$ 17,768	\$ 33,045	\$ 50,969	\$ 51,160	\$ 152,942	\$ 160,008
Capital equipment	\$ 37,752	\$ -	\$ 36,091	\$ -	\$ -	\$ 36,091	\$ 1,661
Total direct	\$ 1,940,638	\$ 299,083	\$ 352,075	\$ 509,846	\$ 385,803	\$ 1,546,807	\$ 393,832
Indirect	\$ 494,750	\$ 78,025	\$ 80,371	\$ 204,635	\$ 93,981	\$ 457,012	\$ 37,739
Total Direct and Indirect	\$ 2,435,389	\$ 377,108	\$ 432,446	\$ 714,481	\$ 479,784	\$ 2,003,818	\$ 431,571



## ANNEXE 1. Cadre des résultats du Projet USAID/COMFISH Plus



## ANNEXE 2. Rapport de performance de l'année 2017

Rapport de performance de l'année 2017 du Project COMFISH Plus

Indicateurs	Année de référence	Valeur de référence	Cibles Projet	Cibles année 2017	Tr 1 Résultat	Tr 2 Résultat	Tri 3 Résultat	Tri 4 Résultat	Résultats année 2017	Observations
1. Number of individuals who have received USG supported short term agricultural sector productivity or food security training (EG.3.2-1)	2016	3557	6650	3500	M = 231 F = 64 T = 295	M=1801 F=824 T=2625	M=209 F=502 T=711	<b>M=293</b> <b>F=96</b> <b>T=389</b>	<b>M=2534</b> <b>F=1486</b> <b>T=4020</b>	Au cours de l'année 2017, 147 ateliers de formation (sujets) ont été organisés ayant touché 4020 personnes dont 37% de femmes, soit un taux de réalisation de 114% par rapport à la cible annuelle.
2. Number of people trained in sustainable natural resources management and/or biodiversity conservation as a result of USG assistance (EG.10.2-4)	2016	3557	6650	3500	M = 231 F = 64 IUUF = 295 T = 295	M=1801 F=824 IUUF = 2625 T=2625	M=209 F=502 IUUF = 711 T=711	<b>M=293</b> <b>F=96</b> <b>IUUF=389</b> <b>T=389</b>	<b>M=2534</b> <b>F=1486</b> <b>IUUF=4020</b> <b>T=4020</b>	Les CLPA ont organisé dans l'année avec les services de pêche 172 sorties de surveillance en mer et sur sites auxquelles ont participé 124 surveillants pêcheurs. Ces sorties intègrent des séances de formation en mer. Il y'a également des formations sur la vulgarisation du code de la pêche et du plan national IUU.

3. Number of people supported by the USG to adapt to the effects of climate change (EG.11-5)	2015	109,329	109,329	109,329	109,329	109,329	109,329	<b>109,329</b>	<b>109,329</b>	Ce chiffre représente le nombre total d'emplois directs du secteur de la pêche. Ces personnes bénéficient du service climatique (informations météorologiques) produit et envoyé par ANACIM pour leur sécurité en mer. Ceci inclut également les acteurs des sites des 6 plans locaux d'adaptation. (Source ANSD, 2015)
4. Number of laws, policies, regulations, or standards addressing climate change adaptation formally proposed, adopted, or implemented as supported by USG assistance (EG.11-3)	2016	13	9	5	3	3	2	<b>0</b>	<b>8</b>	2 Chartes de salubrité de Mballing site et Ndayane(approuvés)  1 Plan National d'adaptation Pêche et Aquaculture (approuvé)  2 Chartes de salubrité pour les femmes de Diamniadio et Missirah (approuvées)  1 Arrêté pour la mise en place de la Plateforme Nationale Changement Climatique/Pêche (approuvé)  1 arrêté pour la mise en

										place du comité de pilotage de Saint Louis (approuvé)  1 Une Stratégie nationale pour l'opérationnalisation du PNA-Pêche (formellement proposée)
5. Number of people trained in climate change adaptation supported by USG assistance (EG.11-1)	2016	1116	2090	1100	M=1 F=2 T= 3	M=246 F=484 T=730	M=66 F=370 T=436	<b>M=175</b> <b>F=76</b> <b>T=251</b>	<b>M=488</b> <b>F=932</b> <b>T=1420</b>	1420 acteurs ayant participé aux 42 ateliers de formation sur les aspects relatifs à l'adaptation aux changements climatiques
6. Number of fishery users to whom tailored Climate Information Services (CIS) are made available (custom)	2015	109,329	109,329	109,329	109,329	109,329	109,329	<b>109,329</b>	<b>109,329</b>	Les services climatiques sont disponibles pour les 109,329 producteurs directs du secteur de la pêche pour leur sécurité en mer à travers le Système d'alerte Précoce ( )  (source ANSD, 2015)
7. Number of fishery beneficiaries with effective access to and understanding of CIS (custom)	2016	961	1100	1000	961	961 (continuing) 0 (new)	961 (continuing) 112 (new)	<b>961 (continuing)</b> <b>112+44 (new)</b>	<b>961 (continuing)</b> <b>156 (new)</b> <b>T= 1117</b>	ANACIM a formé 156 acteurs dans les nouveaux CLPA de Diogué, Elinkine, Oukout and Djiffer.

8. Number of people using climate information or implementing risk-reducing actions to improve resilience to climate change as supported by USG assistance (EG.11-6)	2015	109,329	109,329	109,329	109,329	109,329	109,329	<b>109,329</b>	<b>109,329</b>	109,329 producteurs dans le secteur de la pêche). Ils utilisent le Système Alerte Précoce (pêcheurs mareyeurs transformateurs, services)  (Source ANSD, 2015)  Ce chiffre sera mis à jour après le recensement de ANACIM
9. Number of farmers and others who have applied improved technologies or management practices with USG assistance (EG.3.2-17)	2016	42,837	23,323	13,993	20,952	20,952	20,952	<b>20,952</b>	<b>20,952</b>	20,952 producteurs dans les 10 CLPA où les conventions locales sont appliquées). Les producteurs dans les nouvelles zones (Saloum et Casamance) ne sont pas encore intégrés dans le décompte.
10. Number of local fishery organizations able to disseminate CIS (custom)	2016	0	32 (CLPAs)	29	31	31	34	<b>35</b>	<b>35</b>	ANACIM a formé 3 CLPA de la Casamance (Diogué, Elinkine, Oukout ) et Djifer ce qui amène le nombre de CLPA capables de disséminer les services climatiques à 35.

11. Number of hectares of biologically significant areas under improved natural resource management as a result of USG assistance (EG.10.2-2)	2016	1,404,565	1,404,565	1,404,565	1,404,565	1,404,565	1,404,565 (continuing)	<b>1,404,565</b>	<b>1,404,565</b>	En attendant la confirmation du CSE
12. Number of institutions with improved capacity to assess or address climate change risks supported by USG assistance (EG.11-2)	2016	0	250	150	39	10	7	<b>2</b>	<b>58</b>	5 CLPA de Kafountine, Diogué, Elinkine, Oukout and Djiffer ayant bénéficié du renforcement des capacités sur le SAP.  2 comités de suivi et de pilotage du plan local d'adaptation de Saint-Louis  En plus de la Plateforme Pêche – Changement Climatique  1 CLPA de Ziguinchor formé sur la sécurité en mer et la prévention des accidents  49 autres institutions ayant été capacité (CLPA et autres)
13. Number of fishery organizations that are represented in the Steering Committee and governance	2016	0	1 ASPRODEB	1	0	0	0	<b>0</b>	<b>0</b>	ASPRODEB – Depuis le début de Comfish Plus, il n'y a pas eu de réunion du

structure of CINSERE (custom)			représente les CLPAs							comité de pilotage
14. Number of for-profit private enterprises, producers' organizations, water users' associations, women's groups, trade and business associations, and community based organizations (CBOs) receiving USG food security related organizational development assistance (EG.3.2-4)	2016	0	190	100	3	37	21	<b>2</b>	<b>63</b>	15 groupements de femmes formés en gestion administrative et financière  1 CLPA de Ziguinchor formé en NTIC,  5 CLPA de Kafountine, Diogué, Elinkine, Oukout and Djiffer formés en services d'informations climatiques  1 CLPA de Cayar formé en ECO (Evaluation des capacités Organisationnelles)  1 CLPA de Sindia Nord formé en ECO  40 autres (CLPA, OCB, etc.) ayant participé aux sessions de formation organisées par le projet
15. Number of households benefiting directly from USG interventions (EG.3-1)	2016	16,533	17,000	17,000	16,533	16,533	16,533	<b>16,533</b>	<b>16,533</b>	Les 16,533 ménages bénéficiaires de COMFISH bénéficient également des

										<p>interventions de COMFISH</p> <p>L'augmentation du nombre de ménage va être intégrée quand la mise en œuvre des conventions locales et/ou des plans de gestion de la sardinelle et/ou de l'ethmalose, va commencer au Sine Saloum et en Casamance : ceci est prévu à partir du premier trimestre 2018.</p>
16. Number of hectares of biologically significant areas showing improved biophysical conditions as a result of USG assistance (EG.10.2-1)	2016	0	1,404,565	0	0	0	0	0	0	<p>1,404,565 ha de surface marine intégrant 284,599 ha des AMPs.</p> <p>Il faudra attendre la fin de la collecte et de l'analyse des données biophysiques au niveau des cellules scientifiques conjointes mise en place par le projet, pour pouvoir reporter sur cet indicateur.</p>
17. Number of people with improved economic benefits derived from sustainable natural resource management and/or	2016	0	2,151	1,000	0	0	140	0	140	<p>140 transformatrices à Missirah, ont amélioré leur situation socio-économique à travers un package d'actions mise en œuvre à</p>



biodiversity conservation as a result of USG assistance (EG.10.2-3)										leur profit. Une évaluation sera faite en année 2 pour voir l'impact réel du projet sur ses différents bénéficiaires (institutions locales de gouvernance et acteurs)
18. Number of laws, policies, or regulations that address biodiversity conservation and/or other environmental themes officially proposed, adopted, or implemented as a result of USG assistance (EG.10.2-5)	2016	13	8	3	5	2	4	<b>0</b>	<b>11</b>	<p>2 Plans de gestion approuvés (Grande Côte Nord et Casamance)</p> <p>2 Chartes de salubrité de Mballing site et Ndayane(approuvés)</p> <p>1 Plan National d'adaptation Pêche et Aquaculture (approuvé)</p> <p>2 chartes de salubrité des femmes de Diamniadio and Missirah (approuvées)</p> <p>1 arrêté approuvant les comités de suivi et de pilotage de Saint-Louis (Approuvés)</p> <p>1 Stratégie d'opérationnalisation du PNA-Pêche (formellement proposés)</p>

										<p>1 arrêté approuvant la mise en place de la plateforme nationale pêche changement climatique approuvé)</p> <p>1 Stratégie de mise en œuvre du plan de gestion de la sardinella (Validée)</p>
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

### ANNEXE 3. Plan de suivi et mitigation environnemental

Category of Activity from Section 3.5, 3.7 and 3.10, of the Senegal EG Food Security and Natural Resource Management PIEE (April 2016)	Environmental Threats	Mitigation Measures	Who is Responsible for Monitoring?	Sources of Verification	Monitoring Method	Frequency of Monitoring
<p>Engaging the government, supporting local communities, planning and outreach</p> <p>Education, technical assistance, and training of stakeholders</p> <p>Technical studies, research and analyses</p> <p>Awareness, outreach and behavior change communications</p> <p>Study tours and peer to peer exchanges</p> <p>Training of government employees</p> <p>Supporting CLPAs and fisherman groups to enforce laws and regulations around fishing practices</p> <p>Realizing behavior change and achieving co-management</p>	<p>Activities that aim to increase public participation in policy making including engaging the government in dialogue at the local and central level to better manage marine fisheries and combat IUU fishing; mobilization of communities for development and enforcement of laws and regulations protecting natural resources; community planning and strategy development present no foreseeable adverse environmental impacts. Per section 3.10 of the Senegal EG Food Security and Natural Resource Management PIEE, these activities are determined to be <b>Categorical Exclusions</b>.</p>	<p>No mitigation measures</p>	<p>CoP</p>	<p>Workplans, Quarterly Reports, and materials prepared for capacity building, training, and studies</p>	<p>Review of materials</p>	<p>Quarterly</p>
<p>Influencing government policies</p> <p>Building the capacity of stakeholders at all levels of governance (fisheries administration and CLPA institutions, research and education)</p>	<p>All activities that may directly affect fish production and marine resources must evaluate how activities to be implemented will interact with the environment.</p>	<p>Inclusion of fishers in sustainable fisheries management, monitoring and enforcement of management measures</p> <p>Training, demonstration, and enforcement of fisheries rules that reduce over-exploitation,</p>	<p>CoP and Senior Fisheries Officer</p>	<p>Local Agreements, and FMPs</p> <p>CLPA meeting minutes and</p>	<p>Review of implementation of Local Agreements and FMPs</p> <p>CLPA reports</p>	<p>Quarterly</p>

<p>Improving the sustainability of fishery resources and coastal and marine ecosystems by promoting best practices</p>	<p>Environmental impacts of capture marine fisheries include overharvesting; catch of unwanted or undersized (juvenile) fish stocks; destructive fishing practices (destructive gear, bottom structure damage, use of toxic substances, and dynamite fishing); lost gear and nets (“ghost” fishing leading to additional depletion of resources and damage to non-target species such as turtles, marine mammals, and birds); ecosystem stress; and changes in fish population structures.</p> <p>Additional information for impact and mitigation planning related to fisheries can be found at the USAID’s Sector Environmental Guidelines: <a href="http://www.usaidgems.org/Sectors/fisheries.htm">http://www.usaidgems.org/Sectors/fisheries.htm</a></p> <p>And at <a href="https://www.usaid.gov/sites/default/files/documents/1865/FishAquaGuide14Jun13Final.pdf">https://www.usaid.gov/sites/default/files/documents/1865/FishAquaGuide14Jun13Final.pdf</a></p>	<p>destructive fishing practices, and catch of non-target fish and juveniles.</p> <p>Insurance program which supports participatory enforcement thereby reducing bad fishing practices.</p> <p>Co-management capacity development with CLPAs and coordination and collaboration at the central and local level</p> <p>Ecosystem-based fisheries management strategies</p> <p>Use of local and scientific knowledge in fisheries planning and management</p>		reporting	and consultations	
<p><b>Post-harvest fisheries activities</b> including:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Improved processing methods, equipment, storage, packaging, transport and sales</li> <li>- Small scale construction to improve landing sites, and processing facilities</li> <li>- Small scale construction and rehabilitation for water and</li> </ul>	<p>Improved facilities could result in disturbance to existing landscape/habitat and sensitive ecosystems, or degrade water resources, cause sedimentation to surface waters or contamination of groundwater and surface water.</p> <p>Increasing the demand and value of fish products, packaging, and</p>	<p>A technical monitoring construction committee monitors construction and evaluates its compliance with validated plans and ensures that building permits and licenses are obtained as appropriate and necessary.</p> <p>No activities at sites within 30 meters of a permanent or seasonal stream or water body.</p> <p>During periodic site visits questions are raised and improvement measures proposed.</p>	CoP	Construction plans/ designs and photos of all facilities constructed  Official government approvals of construction  FMPs and	Review of approved plans and documents, site inspection, photos, and periodic review of performance related to Codes of Good Practice	Quarterly

<p>sanitation structures</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Development of Best Practice Processing Compacts (including handling and food safety) with groups of women processors</li> <li>- Strengthening the role of women in the fisheries value chain through management training and support for women fish processing associations</li> </ul> <p>Fish processing is addressed by section 3.7 of the PIEE (<b>Post-harvest and food processing activities</b>).</p>	<p>marketing could in theory give incentive to increase fishing effort and contribute to overfishing.</p> <p>Fish processing effluents and solid waste may produce adverse effects on the receiving coastal and marine environment.</p> <p>Land use change related to small-scale construction may disturb habitat and local hydrology. Runoff from cleared ground or materials stockpiles during construction can result in sedimentation/fouling of surface waters. Construction may result in standing water on-site, which readily becomes breeding habitat for mosquitoes and other disease vectors; this is of particular concern as malaria is endemic in most of Senegal.</p> <p>Increased and air and noise pollution can result during construction or rehabilitation from the actions of construction equipment and workers.</p> <p>Local procurement of construction materials (timber, fill, sand and gravel, etc.) may have adverse local impact</p> <p>Smoke drying fish may have safety and health risks for fish processors and fish processing may generate odor pollution.</p> <p>Discharge of waste water to may degrade coastal and aquatic habitat</p> <p>Inefficient smoke drying with wood</p>	<p>Codes of good practice are developed and adopted by all members of fish processing groups, including safeguards to protect workers from occupational safety and health hazards.</p> <p>Codes of Good Practice include agreement to not purchase or process juvenile fish</p> <p>Fisheries management plans (FMP) and Local Agreements developed and implemented to prevent overfishing and illegal fishing.</p> <p>Support for medium to large scale fish processing activities will require Positive determination and an EA.</p> <p>Review USAID Food Processing sector guide:  <a href="http://www.usaidgems.org/Documents/MSEs/USAID_MSE_Sector_Guideline_Food_Processing_2013.pdf">http://www.usaidgems.org/Documents/MSEs/USAID_MSE_Sector_Guideline_Food_Processing_2013.pdf</a></p> <p>And small scale construction guidelines:  <a href="http://www.usaidgems.org/sectorGuidelines.htm">http://www.usaidgems.org/sectorGuidelines.htm</a>  <a href="http://www.usaidgems.org/Documents/VisualFieldGuides/ENCAP_VsIFldGuide--Construction_22Dec2011.pdf">http://www.usaidgems.org/Documents/VisualFieldGuides/ENCAP_VsIFldGuide--Construction_22Dec2011.pdf</a></p>		<p>Local Agreements to prevent overfishing</p> <p>Technical reports</p> <p>Codes of Good Practice (hygiene and agreement to not process juvenile fish)</p>	<p>Consultations with CLPA Committees</p>	
--	--	--	--	--	---	--

	contributes to deforestation Impacts related to small-scale construction are found in Section 3.5 of the PIEE ( <b>Building productive infrastructure</b> )					
--	--	--	--	--	--	--

#### ANNEXE 4. Rapport annuel du Suivi Environnemental (EMMR)

Category of Activity from Section 3.5, 3.7 and 3.10, of the Senegal EG Food Security and Natural Resource Management P1EE (April 2016)	Monitoring/mitigation measure	Responsible party	Monitoring Plan			Monitoring method	Cost estimate (USD)	Monitoring Log		
			Indicator	Source of verification	Reporting frequency of monitoring			Date	Result	Follow-up
<p>Engaging the government, supporting local communities, planning and outreach</p> <p>Education, technical assistance, and training of stakeholders</p> <p>Technical studies, research and analyses</p> <p>Awareness, outreach and behavior change communications</p> <p>Study tours and peer to peer exchanges</p> <p>Training of government employees</p> <p>Supporting CLPAs and fisherman groups to enforce laws and regulations around fishing practices</p> <p>Realizing behavior change and achieving co-management.</p>	No mitigation measure. The stakeholders were trained on sustainable management of fisheries resources, fishing code and fisheries legislation, hence contributing to a positive impact on the environment.	Project Manager (CoP)	-Number of people trained -Number of institutions strengthened	AMELP Workplans, Quarterly Reports, and materials prepared for capacity building, training, and studies Technical reports	Quarterly	Collection of data by the field staff Review of materials by the M&E and CoP	No cost	All year	- 4020 Stakeholders trained - 35 CLPA	- Field visits - Training summary reports - Interviews with Technical Staff
<p>Influencing government policies</p> <p>Building the capacity of stakeholders at all levels of governance (fisheries</p>	Inclusion of fishers in sustainable fisheries management, monitoring and enforcement of	CoP and Senior Fisheries Officer	-Types of participants in the processes of elaboration and implementation of	AMELP Workplans, Quarterly Reports, and materials	Quarterly	Collection of data by the field staff Review of	Cost 11.180.000 fca	All year	172 participatory monitoring trips	- Field visits - Training summary reports

<p>administration and CLPA institutions, research and education)</p> <p>Improving the sustainability of fishery resources and coastal and marine ecosystems by promoting best practices</p>	<p>management measures</p> <p>Training, demonstration, and enforcement of fisheries rules that reduce over-exploitation, destructive fishing practices, and catch of non-target fish and juveniles.</p> <p>Insurance program which supports participatory enforcement thereby reducing bad fishing practices.</p> <p>Co-management capacity development with CLPAs and coordination and collaboration at the central and local level</p> <p>Support to the CLPA Network setting up</p> <p>Ecosystem-based fisheries management strategies</p> <p>Use of local and scientific knowledge in fisheries planning and management</p>		<p>the various strategies and policies developed</p> <p>-Number of people and institutions trained in sustainable and participatory resource management</p> <p>-Number of participatory monitoring trips</p> <p>-Number of activities to monitor and evaluate implementation of strategies developed</p> <p>Implementation of joint research units at local level</p> <p>Implementation of the consultation framework for sardinella FMPs</p>	<p>prepared for capacity building, training, and studies</p>		<p>materials by the M&amp;E and CoP</p> <p>Review of implementation of Local Agreements and FMPs</p> <p>CLPA reports and consultations</p>			<p>1 Strategy for implementation of sardinella FMPs validated</p> <p>2 sardinella FMPs (Grande Côte Nord and Casamance) approved</p>	<p>- Interviews with Technical Staff</p>
<b>Post-harvest fisheries activities</b>	A technical monitoring	CoP and	-The modern	AMELP	Quarterly	Field visits	No cost	All	Cayar: Use of	Follow up on



<p>including:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Improved processing methods, equipment, storage, packaging, transport and sales</li> <li>- Small scale construction to improve landing sites, and processing facilities</li> <li>- Small scale construction and rehabilitation for water and sanitation structures</li> <li>- Development of Best Practice Processing Compacts (including handling and food safety) with groups of women processors</li> <li>- Strengthening the role of women in the fisheries value chain through management training and support for women fish processing associations</li> </ul> <p>Fish processing is addressed by section 3.7 of the PIEE (<b>Post-harvest and food processing activities</b>)</p>	<p>construction committee monitors construction and evaluates its compliance with validated plans and ensures that building permits and licenses are obtained as appropriate and necessary.</p> <p>No activities at sites within 30 meters of a permanent or seasonal stream or water body.</p> <p>During periodic site visits questions are raised and improvement measures proposed.</p> <p>Codes of good practice are developed and adopted by all members of fish processing groups, including safeguards to protect workers from occupational safety and health hazards.</p> <p>Codes of Good Practice include agreement to not purchase or process juvenile fish</p> <p>Fisheries management plans (FMP) and Local Agreements developed</p>	<p>Climate change officer</p>	<p>processing unit</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Equipment: number of fish-drying racks</li> <li>-Number of ovens</li> <li>-Number of potable water sources</li> <li>-Number of loans</li> <li>-Code of conduct</li> <li>-Local convention</li> <li>-Number of assessment and monitoring of code of conduct implementation</li> <li>-Fisheries plans</li> </ul>	<p>Workplans Quarterly Reports, and materials prepared for capacity building, training, and studies,</p> <p>Code of conduct</p> <p>Monitoring and assessment reports</p>		<p>Evaluation and monitoring Meetings</p> <p>Data collected by the field staff or partners</p>		<p>year</p>	<p>improved oven equipped with stack</p> <p>10 sites visited (healthiness committees)</p> <p>10 action plans developed</p> <p>11 sites visited (hygiene committees)</p> <p>Putting in place admin., management and financial tools for 15 Hygiene Committees</p>	<p>maintenance of processing site and of its equipment M&amp;E visit</p> <p>Follow up on the implementation of action plans</p> <p>Follow-up on the use of tool for admin., and financial management</p>
--	---	-------------------------------	---	--	--	--	--	-------------	--	--

	<p>and implemented to prevent overfishing and illegal fishing.</p> <p>Support for medium to large scale fish processing activities will require Positive determination and an EA.</p> <p>Review USAID Food Processing sector guide:</p> <p><a href="http://www.usaidgems.org/Documents/MSEs/USAID_MSE_Sector_Guideline_Food_Processing_2013.pdf">http://www.usaidgems.org/Documents/MSEs/USAID_MSE_Sector_Guideline_Food_Processing_2013.pdf</a></p> <p>And small scale construction guidelines: (<a href="http://www.usaidgems.org/sectorGuidelines.htm">http://www.usaidgems.org/sectorGuidelines.htm</a>) (<a href="http://www.usaidgems.org/Documents/VisualFieldGuides/ENCAP_VisualFieldGuide--Construction_22Dec2011.pdf">http://www.usaidgems.org/Documents/VisualFieldGuides/ENCAP_VisualFieldGuide--Construction_22Dec2011.pdf</a>)</p>									
<p><b>Adaptation to global climate change activities</b> including:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Planting vegetation or trees for coastal protection</li> <li>- Improved fish processing to</li> </ul>	<p>Vulnerability assessments</p> <p>Formally approved Adaptation Plans and implementation of adaptation actions with</p>	<p>COMFISH Plus Climate Change Officer</p>	<p>Number of Plans, policies, strategies, adaptation rules/regulations</p>	<p>AMELP Strategic documents Activities Reports etc.</p>		<p>Field visits</p> <p>Evaluation and monitoring Meetings</p>	<p>Cost</p> <p>165.000 cfa</p>		<p>4 hygiene charters (Ndayane, Mballing Site, Diamniadio et Missirah)</p>	<p>Field visit Training Assessments</p>

<p>increase resilience of fisheries sector households</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Support to protect life and property at sea, including weather alerts and safety at sea programs</li> <li>- Coastal development setbacks</li> <li>- Inclusion of climate change considerations in fisheries management plans and CLPA Local Agreements</li> </ul>	<p>no foreseeable adverse environmental impacts.</p> <p>Avoidance of hard structures and beach nourishment in favor of soft solutions, e.g. restoration of natural vegetation for erosion and flood control.</p>		<p>Number of hygiene charters</p> <p>Number of monitoring committees</p>			<p>Data collected by the field staff or partners</p>		<p>adopted</p>	<p>1 Legal Ordinance for the National Fisheries Climate Change Adaptation platform proposed</p> <p>1 Monitoring committee set up (Saint Louis)</p> <p>1 steering committee set up (Saint Louis)</p> <p>1 Strategy for the operationalization of the NAP-Fisheries formally proposed</p>
--	--	--	--	--	--	--	--	----------------	---